lauragais
canal 31
LE JOURNAL DU CONSEIL GÉNÉRAL • N° 111 - DECEMBRE 2009

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

HAUTE-GARONNE TERRITOIRE EN DANGER

Déplacements
Un programme ambitieux

CDPEF
A l'écoute des femmes

Voirie
Du nouveau sur les routes...

HAUTE GARONNE CONSEIL GENERAL

haute-garonne.fr

THEOGONE.COM

INNOVEZ-VOUS !

CONCOURS
CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE DANS LE COMMINGES

ET **GAGNEZ**
UN PRIX D'UNE VALEUR DE
15 000€*

*Sous réserve des conditions indiquées dans le règlement du concours.

> **Dépôt des dossiers**
Au plus tard
le 16 avril 2010

> **Contact**
C.E.E.I Théogone
de Martres-Tolosane
05 61 90 80 80
theogone-martres@cg31.fr

Activités des pépinières d'entreprises - NF248
Délivrée par AFNOR Certification - www.marque-nf.com

CONSEIL GÉNÉRAL
PUISSANCE INNOVATION

THEOGONE
CENTRE EUROPÉEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION DE LA HAUTE-GARONNE

Conception : Anouk Déqué Communication S.A.

canal 31
LE JOURNAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

édito

Le gouvernement impose actuellement une réforme des collectivités locales qui, dès 2010, va mettre en danger l'action des communes, des conseils généraux et des régions.

Cette réforme est basée sur le mauvais procès fait depuis de longs mois aux élus des collectivités, injustement accusés devant l'opinion de creuser les déficits des comptes publics de la Nation, alors que les budgets des collectivités, contrairement à celui de l'Etat, sont nécessairement votés en équilibre.

Faut-il rappeler que ce sont les élus des collectivités territoriales qui mettent l'intérêt général au-dessus de tout, en assurant 73 % de l'investissement public, alors que leur endettement, tous niveaux de compétences confondus, est 7 à 8 fois moins lourd que celui de l'Etat ?

Faut-il rappeler que ces élus sont quotidiennement mobilisés sur leurs nécessaires missions de proximité, de solidarité, d'aménagement et de modernisation du territoire départemental, à partir des politiques qu'ils ont démocratiquement définies ?

Qu'il faille gagner en efficacité pour être plus performants dans la mise en œuvre des politiques publiques dont nos concitoyens ont besoin est une évidence. Les élus locaux s'en préoccupent quotidiennement et toutes les collectivités ont leur place, qu'il s'agisse des communes, des communautés de communes, du département et de la région. Elles font l'ancrage dans le territoire de notre organisation républicaine !

Le projet du Président de la République est clair : diviser le nombre des élus par deux, supprimer des communes, affaiblir les régions, les départements, réduire l'expression du pluralisme démocratique, étouffer économiquement les collectivités, remettre sous tutelle l'organisation et le développement des territoires, bouleverser à son avantage les modes de scrutins et la carte électorale, afin d'anéantir les contre-pouvoirs dans les assemblées régionales et départementales, largement administrées par des majorités qui n'appartiennent pas à son camp.

Il s'agit d'une reprise en main autoritaire, agressive et sans précédent de l'Etat, d'un transfert prévisible de fiscalité sur les ménages, d'un encadrement drastique des compétences, des financements des collectivités, qui vont corseter et contraindre les services que nos concitoyens attendent des assemblées locales qu'ils ont élues.

En portant un mauvais coup à l'autonomie fiscale et financière de nos collectivités et donc à leur liberté, les projets gouvernementaux actuels tournent le dos à la conception très largement partagée par nos concitoyens, toutes convictions politiques confondues, des libertés locales, de la solidarité territoriale et du principe républicain essentiel de l'égalité d'accès de tous devant le service public.

Pierre Izard

Président du Conseil Général de la Haute-Garonne

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

HAUTE-GARONNE TERRITOIRE EN DANGER

A la Une

04 Entretien avec Pierre Izard : « La réforme territoriale, un retour de 27 ans en arrière ! »
08 Quelques idées reçues sur les collectivités locales

Dossier

10 Déplacements : un programme ambitieux
15 Un défi à relever

Chez vous

18 L'actualité dans vos cantons
21 Numéros utiles

Actualité

24 Et la Garonne se mit à rougir...
25 A l'écoute des femmes
26 Des moyens pour les pompiers
28 Du nouveau sur les routes...
30 Innovation : des cellules et des hommes
31 Formation : l'Enfa, université verte
32 Aprés le festival, l'effet jazz...
34 En bref
36 Expressions
38 Vive la culture occitane !
39 Les numéros utiles du département

PUBLICATION DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex 09
Tél. : 05.34.33.32.31.
Directeur de la publication : Pierre Izard.
Comité de rédaction : Cabinet du Président avec le concours des services administratifs et des services techniques.
Photos : Gaëlle Avan sauf mention spéciale
Photo de couverture : Jacques Sierpinski
Rédaction et compogravure :
Agence Conseils Médias.
Impression : Sud-Graphie.
Dépôt légal : 0297-3391 décembre 2009
La reproduction, même partielle, de tout document publié dans ce journal est interdite sans autorisation.
600 000 exemplaires.

entretien avec... Pierre Izard

La réforme territoriale, « un retour de 27 ans en arrière ! »

En portant un coup fatal à l'autonomie fiscale et financière des collectivité et donc à leur liberté, le projet de loi gouvernemental de réforme des collectivités territoriales aurait, dès 2010, s'il se concrétisait, des conséquences économiques et sociales négatives pour la Haute-Garonne et ses habitants. Il tourne le dos à un quart de siècle de décentralisation et à une conception très largement partagée des libertés locales et de la solidarité territoriale.

Lors de sa dernière session, le Conseil Général a réaffirmé très fortement son opposition à la réforme des collectivités territoriales annoncée par le gouvernement. Est-ce à dire que les élus sont défavorables à toute évolution de notre système ?

Pierre Izard - Il faut que la décentralisation évolue. Mais ce qui est annoncé, c'est un retour en arrière de 27 ans : c'est le retour de la centralisation à outrance !

Chacun est conscient de la nécessité de clarifier les rapports entre les échelons, entre les collectivités et l'Etat. Oui, il faut réfléchir à l'avenir de l'urbain, si l'on veut éviter son étalement incontrôlé et si l'on veut se pencher à fond sur les cassures sociales. Oui, il est légitime de remettre à plat la fiscalité locale, à bien des égards inéquitable, et qui doit mieux favoriser l'emploi et l'investissement.

Mais ces beaux objectifs ne sauraient être utilisés comme des prétextes pour en finir avec l'esprit même de la décentralisation : c'est-à-dire le transfert de la responsabilité aux assemblées locales, élues par nos concitoyens.

Ce qui est annoncé nous inquiète au plus haut point : création des conseillers territoriaux, création des métropoles, limitation des compétences du Conseil Général, réduction des ressources des collectivités locales... C'est à un véritable tsunami institutionnel et financier que notre assemblée se trouve désormais exposée par la réforme. En lançant cette offensive, le gouvernement a pris le risque de commettre un contresens historique en tirant définitivement un trait sur vingt-sept années de décentralisation.

Considérez-vous le bilan du Conseil Général, dans le cadre de la décentralisation, comme un bon bilan ?

Pierre Izard - C'est évident : nous ne méritons pas cet excès d'indignité dont on nous accable et qui va corseter nos libertés, figer autoritairement nos compétences, nous priver

LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE, remplacée par une dotation d'Etat dont le montant doit diminuer d'année en année.

Conséquences pour le Conseil Général	Diminution de ses ressources, perte d'autonomie financière.

ELECTION DE CONSEILLERS TERRITORIAUX :
3000 élus remplaceront les 6000 conseillers régionaux et généraux.

Conséquences pour le Conseil Général	Affaiblissement de la démocratie locale et perte de proximité avec les électeurs.

SUPPRESSION DE LA CLAUSE DE COMPÉTENCE GÉNÉRALE, qui permet aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines où elles l'estiment nécessaire.

Conséquences pour le Conseil Général	Entrave à la possibilité de mener des projets structurants pour l'ensemble du territoire départemental, remise en cause de la solidarité des territoires.

de notre autonomie fiscale et financière et, finalement, nous contraindre à nous transformer en exécutants élus de l'Etat !

Nul ne peut nier l'importance des grandes réalisations que nous avons initiées et accompagnées, et qui ont fait de notre département celui où il fait bon vivre, comme l'indiquent régulièrement les enquêtes nationales.

La modernisation et la construction massive de nouveaux collèges n'ont-elles pas été engagées et financées par le Conseil Général ? Les dispositifs de solidarité, comme la gratuité du transport scolaire, la gratuité des transports pour les personnes en recherche d'emploi, la gratuité des cantines pour les enfants de familles défavorisées, n'ont-ils pas été initiés par le Conseil Général ? Les premières avancées dans la prise en charge de la dépendance, qui préfiguraient la généralisation de l'Allocation Personnalisée Autonomie, n'ont-elles pas été imaginées ici, en Haute-Garonne, par le Conseil Général ?

N'avons-nous pas su relever les défis que nos industriels nous ont proposés ? N'avons-nous pas su imaginer, concevoir, porter, financer les grandes infrastructures pour les déplacements, les transports et le développement économique : le Fil d'Ariane, la rocade Arc-en-ciel, la Voie lactée qui dessert Aéroconstellation ? Et qui pourrait contester notre engagement exemplaire dans le Plan Université 2000, le Plan Université du 3e millénaire, aujourd'hui le Plan Campus ?

Qui répond le mieux, face à la carence de l'Etat, à la création d'un nombre suffisant de places d'hébergement pour les personnes âgées ou en situation de handicap, de lieux d'accueil pour la petite enfance, sinon les collectivités locales, et notamment le Conseil Général ? Lorsque l'Etat était seul en charge des personnes âgées, c'était la déplorable époque des hospices, aujourd'hui fermés. Nous avons fait un long chemin depuis lors...

Et qui mieux que lui porte depuis toujours une attention particulière à l'agriculture ?

Savez-vous enfin que les collectivités réalisent les trois-quarts de l'investissement public ?

Pourquoi selon vous, dans ces conditions, le gouvernement engage-t-il cette réforme ?

Pierre Izard - Pour des raisons malheureusement politiciennes au plus mauvais sens du terme ! Les dirigeants actuels de l'Etat ont visiblement du mal à accepter l'existence de contre-pouvoirs dans les assemblées régionales et départementales, largement administrées par des majorités qui leur déplaisent. Il décide donc de les étouffer financièrement, par la suppression de la taxe professionnelle dans un premier temps ; et politiquement, en divisant par 2 le nombre de leurs élus.

Le prétexte, c'est qu'il faudrait faire des économies, mais ce motif ne tient pas à l'examen : j'affirme que les collectivités sont bien mieux gérées que l'Etat. Elles empruntent uniquement pour investir et donc équiper les territoires, alors que l'Etat en est arrivé à emprunter pour payer les intérêts de sa dette...

Ainsi, dans le domaine du bâtiment et des travaux publics par exemple, l'intervention de notre collectivité est capitale, comme en témoigne une lettre que m'a adressée la Fédération des employeurs du bâtiment : « une diminution de vos dépenses d'investissement risquerait de sacrifier la compétitivité économique régionale et contribuerait à accroître encore plus les dépenses sociales ».

De plus, la loi interdit aux collectivités de budgéter des déficits, alors que le déficit de l'Etat s'envole vers les 80 % du PIB ! Et supprimer des élus ne

entretien avec... Pierre Izard

rapportera rien : leurs indemnités ne représentent que 0,4 % du budget des collectivités locales.
Bien entendu, il faut toujours adapter les institutions en fonction des nécessités de l'époque. Nous avons besoin de plus de clarté, de stabilité dans nos rapports avec l'Etat. Mais les réformes doivent aller dans le sens de la modernité, pas dans celui du retour aux établissements publics régionaux et aux conseils généraux d'avant 1982, placés sous la tutelle du préfet !

Examinons les principaux aspects de la réforme. Et d'abord les aides accordées aux communes par le Conseil Général. Sont-elles menacées ?

Pierre Izard - Si on nous prive de la liberté d'agir en nous imposant des contraintes rigides et en sabrant largement dans nos ressources, il y aura des effets pervers très vite perceptibles. Que se passera t-il si nos aides aux communes sont contingentées et limitées à très peu de domaines ? Seules quelques mairies à forte base économique pourront alors continuer de réaliser des projets ! Les écarts de qualité de vie se creuseront rapidement. Et cela concernera des infrastructures et des services essentiels : les routes, les lieux éducatifs, sportifs, culturels, la gestion de l'environnement, les crèches...
Il faut au contraire consolider les liens de solidarité, qui permettent par exemple de financer un projet d'intérêt général majeur, même dans une commune qui n'en a pas les moyens, grâce à l'appui décisif du département et de la région.

Vous considérez la création de « métropoles » comme une fausse bonne idée...

Pierre Izard - Bien entendu, il faut mieux soutenir les grandes villes par rapport à leurs enjeux spécifiques : questions universitaires, développement économique de pointe, intégration des quartiers en difficulté... Mais la création de « métropoles », qui fracturerait le département en deux entités, l'une bien dotée, l'autre vouée à la restriction des moyens, serait la fin de la solidarité des territoires que le Conseil Général travaille à consolider.
Aujourd'hui, nous essayons de planifier les collèges, les maisons de retraite, la présence des services sociaux, le transport scolaire, à l'échelle de tout un département, en fonction des besoins. Si ce rôle de répartition, de redistribution, incarné par le département et la région, est remis en cause, l'injustice sociale s'en trouvera accrue. On peut s'attendre à de graves déséquilibres. Et cela n'aurait aucun sens de pratiquer deux politiques des personnes âgées, de l'insertion, du handicap, selon qu'on habite en ville ou à la campagne...
Pourquoi le gouvernement veut-il créer ces grandes « métropoles » ? Parce qu'il veut concentrer des ressources en diminution sur quelques entités dites « compétitives » qui semblent correspondre aux demandes du marché international, et laisser le reste du territoire se débrouiller comme il le peut, avec un reliquat de moyens.
Mais je ne peux pas me résoudre à voir la Haute-Garonne coupée en deux : d'un côté, 850 000 urbains disposant de ressources, de l'autre, 620 000 oubliés !

Vous êtes également très opposé à la disparition des conseillers généraux...

Pierre Izard - En terme de démocratie, ce serait un net recul. La confusion la plus totale règnera sur le rôle de chacun et l'on mélangera allègrement les questions départementales et régionales. C'est pourquoi je crains une administration plus opaque, plus technocratisée, plus coupée des citoyens. Tout le contraire de ce dont on a besoin au 21e siècle !
On nous dit aussi : « les élus sont inutiles, ils coûtent cher,

"Avec la réforme préparée par l'Etat, les écarts de qualité de vie se creuseront rapidement" •

il faut en réduire le nombre, il faut en finir avec le canton, il faut bannir la proximité grâce à la naissance de ce conseiller territorial anonyme et hybride... » Mais le postulat de départ est absolument faux ! Les dépenses occasionnées par les élus représentent moins de 0,5 % des budgets locaux.
Ce n'est évidemment pas là que va se jouer le désendettement de la France...

LA FIN DES « FINANCEMENTS CROISÉS » ?

La réforme prévoit également la suppression des «financements croisés». Ce terme recouvre pourtant des financements dont l'Etat aura bien du mal à se passer, puisqu'il s'agit des sommes - considérables - que le Conseil Général lui accorde pour l'aider à réaliser dans le département les projets dont il a légalement la charge...
Ainsi, lors de sa dernière session, le Conseil Général vient encore de débloquer près de 6 millions d'euros pour la troisième tranche de travaux à l'Enseeiht, 8 millions pour la construction d'une bibliothèque universitaire, 3 millions pour la réhabilitation du restaurant universitaire de Paul-Sabatier, 3 millions pour la construction d'un restaurant universitaire au Mirail, 1 million pour des travaux à l'école d'ingénieurs de Purpan, 2 millions pour l'amélioration du logement étudiant. Rappelons que l'enseignement supérieur est de la seule responsabilité de l'Etat.
De la même façon, les élus ont voté 54 millions d'euros pour l'achèvement de la déviation de Léguevin, la déviation de la RN 125 à Saint-Béat et la fin de la mise à deux fois trois voies de la rocade toulousaine. Alors que ces axes routiers relèvent eux aussi de la seule compétence de l'Etat...
Mais les élus ont également, à l'unanimité, assorti ces décisions de financement d'une «clause de sauvegarde»: le Conseil Général dénoncera ces engagements en cas de mise en place de la réforme territoriale.

« Le Conseil Général est un moteur essentiel du développement et de l'emploi local. »

Que pensez-vous enfin de la refonte des ressources des collectivités ?

Pierre Izard - Ce n'est plus à démontrer: le Conseil Général et les autres collectivités locales sont les moteurs de la croissance, du développement et de l'emploi local. Pourtant, la suppression de la taxe professionnelle et la refonte de nos ressources vont entraver lourdement notre action.
Avec un budget déjà fortement attaqué par la baisse vertigineuse des droits de mutation liée à l'atonie du marché immobilier (entre 2007 et 2009, nous avons perdu à ce seul titre la somme de 48 millions d'euros), la suppression de la taxe professionnelle représenterait une perte sèche de recettes de 245 millions d'euros pour le Conseil Général. Soit quasiment la moitié de nos recettes de fiscalité directe, mais également un quart de notre budget !
Quand au montage proposé en remplacement, chacun sait qu'il ne permettra pas une juste compensation des recettes. La cotisation de compensation que devrait percevoir le Conseil Général de la part de l'Etat est estimée à 174 millions d'euros.
A partir de 2011, le Conseil Général conserve un pouvoir fiscal sur la seule taxe foncière sur les propriétés bâties. Les collectivités et les ménages vont ainsi payer le prix d'un allègement de charges pour les entreprises. Rien ne dit d'ailleurs que cet allègement aura un impact favorable en terme de croissance...

La réforme des collectivités serait donc la promesse d'un avenir difficile ?

Pierre Izard - Je le crains. Sans l'action politique et financière des collectivités, nous n'aurons jamais le TGV à Toulouse ! Sans l'engagement quotidien des collectivités, notre département verra-t-il demain se concrétiser les changements majeurs imposés par le défi écologique, que ce soit dans le domaine de l'eau, de l'habitat, du transport, ou de l'énergie ? Sans un taux de progression de 11 % de l'investissement dans le budget 2009 du Conseil Général, l'activité économique locale et l'emploi en Haute-Garonne auraient souffert encore plus durement de la récession en 2009.
Ce sont les entrepreneurs eux-mêmes qui le soulignent. Il n'est pas trop tard pour retrouver le chemin du bon sens. Notre priorité nationale doit être de sortir du marasme économique. Pour cela, nous avons besoin de collectivités confiantes. Elles sont actives aujourd'hui. La réforme risque au contraire de les plonger dans les pires difficultés.
C'est un contresens à court terme comme sur le plan historique. ■

Quelques idées reçues sur les collec

Trop d'élus, trop de collectivités locales, trop d'impôts locaux... Pour justifier ses réformes, le gouvernement avance des arguments. Canal 31 passe au crible quelques-unes de ces idées reçues afin de rétablir la vérité, chiffres à l'appui.

Les collectivités sont peu endettées...

Stock de dette 2007 rapportée à la richesse nationale

Source Rapport 2009 de l'Observation des finances locales

"Les collectivités locales dépensent trop... Elles sont coresponsables de l'endettement de la France..."

FAUX

Les collectivités sont peu endettées et elles investissent beaucoup !

- **L'endettement de l'Etat, c'est 49%** de la richesse nationale (avant la crise)
- **L'investissement de l'Etat, c'est 27%** de l'investissement public
- **L'endettement des collectivités, c'est 5,5%** de la richesse nationale, presque 10 fois moins que l'Etat. Les collectivités ne peuvent s'endetter que pour investir.
- **L'investissement des collectivités, c'est 73 %** de l'investissement public en France.

"Les transferts de compétence de l'Etat ont été compensés à l'euro près..."

FAUX

En 2009, les surcoûts à la charge du Conseil Général, liés aux compétences transférées (APA, RMI/RSA, Prestation Handicap, Voirie, Personnels TOS de l'Education Nationale et DDE) sont de 130 millions d'euros.

- En 2010, ils seront de 148 millions d'euros.
- De 2002 à 2009, le **déficit cumulé** entre transferts et compensation est de 453 millions d'euros.

"Les collectivités locales sont obligées d'augmenter les impôts locaux pour compenser les transferts de l'Etat."

VRAI

L'Etat, en réformant la fiscalité locale, en supprimant des recettes et en ne compensant pas les compétences nouvelles qu'il délègue aux collectivités, les oblige à augmenter les impôts locaux pour faire face à leurs obligations.

Surcoûts non compensés de la décentralisation
Total de 2002 à 2009 : 453 millions d'euros

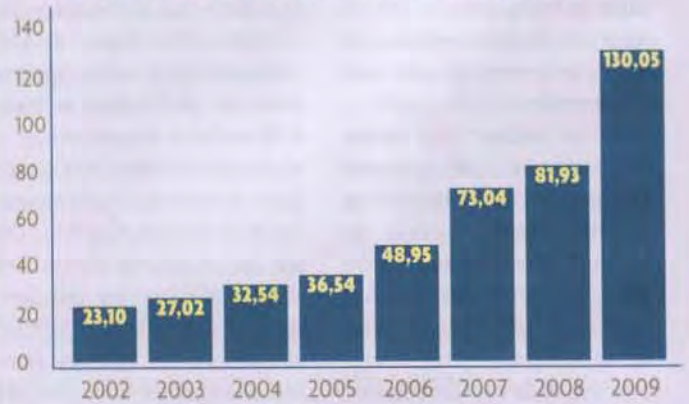

... et elles investissent beaucoup !

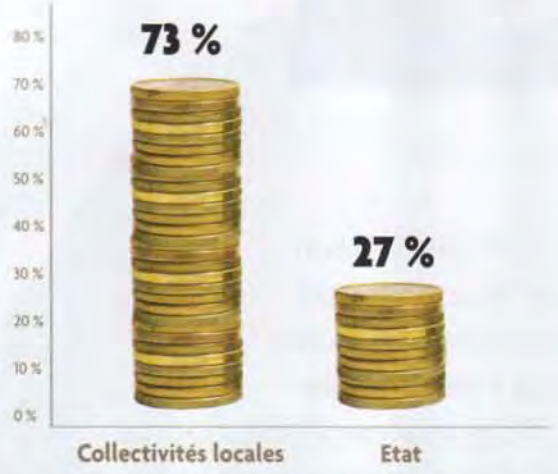

Répartition de l'investissement public en France

"La réforme territoriale empêchera le Conseil Général de soutenir les communes, le mouvement associatif, les politiques volontaristes de justice sociale et de solidarité."

VRAI

La loi remet en cause la liberté du Conseil Général d'adapter ses politiques aux réalités locales : elle entrave sa capacité d'aider les communes à financer leurs infrastructures et leurs services publics locaux ; elle l'empêche de soutenir les associations locales dans leurs initiatives de justice sociale et de solidarité.

Principaux surcoûts non compensés (en millions d'euros)

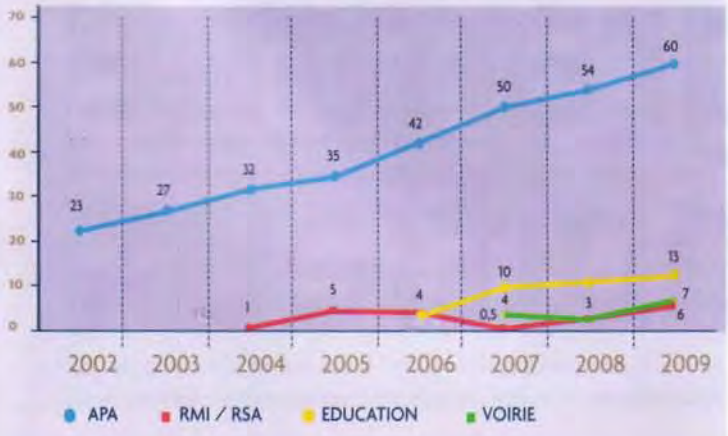

"La réforme de la fiscalité locale pénalise les collectivités territoriales."

VRAI

La suppression de la Taxe Professionnelle va amputer en moyenne :

- **41% des recettes de fiscalité directe locale des communes.**
- **50% des recettes du Conseil Général 31, soit 25% de son budget général.**

La cotisation de remplacement que devrait percevoir le Conseil Général en 2010, et dont la pérennité n'est pas garantie, **est estimée à 174 millions d'euros contre 245 millions pour la TP en 2009.**

"Les collectivités locales n'arrêtent pas d'embaucher alors que l'Etat fait des efforts..."

FAUX

Au Conseil Général de la Haute-Garonne, 3 nouveaux emplois sur 4 résultent des créations d'emplois obligatoires liées aux transferts de compétences de l'Etat.

"La crise est derrière nous."

FAUX

Plus de 82 000 Haut-Garonnais sont aujourd'hui inscrits au Pôle Emploi.

De juin 2008 à juin 2009, le **nombre de demandeurs d'emploi** (catégorie A) **a augmenté de 23,4%.**

- Les licenciements économiques ont augmenté de 51,2% sur la même période.
- Dans le BTP, les permis de construire dans le privé ont chuté de 47%.
- Les offres d'emploi de plus de 6 mois chutent de 20%, les emplois de moins d'un mois augmentent de 42%.
- Le surendettement des ménages de la Haute-Garonne est supérieur à la moyenne nationale.
- La dernière campagne des Restaurants du cœur en Haute-Garonne a connu une affluence de + 30%...

Les recettes des collectivités s'érodent : moins 48 millions d'euros de droit de mutation pour le Conseil Général de 2007 à 2009.

Les budgets sociaux du Conseil Général 31 sont à la hausse
RMI/RSA en 2009 : 135 millions d'euros
RMI/RSA en 2010 : 169 millions d'euros

Evolution des coûts	2009	2010	2011
APA	104 M €	110 M €	115 M €
PC Handicap	21,7 M €	25,7 M €	28,5 M €

- + 20 % pour le Fonds d'Aide aux jeunes
- + 24 % pour le FSL énergie
- + 19 % pour les demandes de logement

dossier

Le Conseil Général consacre chaque année aux transports publics un budget considérable. Organisateur et gestionnaire du réseau Arc-en-Ciel qui assure les transports interurbains, il prend en charge également la gratuité du transport scolaire et finance à un niveau très élevé les projets de Tisséo-SMTC pour le développement du réseau de l'agglomération toulousaine.

Déplacements **un programme ambitieux**

23 millions d'euros : c'est la participation du Conseil Général à la construction de la ligne E.

Déplacements interurbains : un budget en forte hausse

Les élus du Conseil Général ont récemment décidé de doubler le budget consacré au transport interurbain, qui passera de 16 à 30 millions d'euros. Le réseau Arc-en-Ciel pourrait ainsi, à terme, transporter trois millions de passagers par an, contre 1,7 million aujourd'hui.

D'ores et déjà, il permet aux habitants de sillonner la Haute-Garonne de ville en ville. Il met à leur disposition 44 lignes régulières, 13 navettes de rabattement sur le train ou le métro, 16 transports à la demande, 11 lignes « foires et marchés » et une ligne express « Hop » (entre Villemur et Toulouse-Borderouge). 150 autocars circulent sur ces lignes régulières qui desservent 371 communes et 2500 points d'arrêt.

Déjà importante, la fréquentation va pourtant augmenter encore fortement dans les prochaines années. Les études menées récemment par le Conseil Général (dans le cadre du nouveau schéma départemental des transports collectifs 2010-2020) montrent en effet que de nouvelles demandes se font jour, notamment pour les déplacements domicile-travail. L'étalement urbain, l'augmentation du coût du transport, l'évolution des mentalités face à la sensibilité à l'environnement se traduisent par une forte attente en matière de transport public.

Le réseau Arc-en-Ciel va donc être adapté à ces évolutions : horaires nouveaux, temps de parcours performants et fréquence

Déplacements : un programme ambitieux

élevée. Il va aussi s'attacher à développer les connexions avec les autres réseaux de l'agglomération, bus, métro, tramway et train. Toulouse elle-même a en effet besoin d'un transport collectif périurbain performant qui permette de réduire le flot automobile aboutissant chaque jour sur ses liaisons routières. Quant aux tarifs, ils ont été récemment simplifiés et sont beaucoup plus avantageux pour les usagers. Ils sont basés sur deux zones tarifaires, le nord de la Haute-Garonne (dont Toulouse) et le sud. Il en coûte 2 euros pour se déplacer à l'intérieur d'une même zone et 3 euros pour un trajet entre les deux zones, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus.

Des aménagements pour les handicapés

Le Conseil Général va mettre en place un «schéma directeur d'accessibilité». Objectif: rendre les transports interurbains totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les cars vont être adaptés (25 sont aujourd'hui équipés de plates-formes élévatrices, espaces pour fauteuils roulants et dispositifs sonores et visuels d'information), ainsi que les points d'arrêt.

Carte Pastel : la formule gagnante

Le Conseil Général souhaite que le système de la carte Pastel soit développé. Il s'agit d'une carte à puce qui permet au voyageur de valider son trajet simplement en passant devant une borne, et ceci quel que soit le mode de transport utilisé, car, train ou métro.

Les trois collectivités gestionnaires de ces réseaux (le Conseil Général pour le réseau Arc-en-Ciel, le Conseil Régional pour les trains express régionaux et l'agglomération toulousaine pour son réseau métro-bus) se sont en effet entendues pour utiliser cette même carte sur laquelle peuvent être chargés les différents titres de transport. Il s'agit évidemment d'un encouragement à combiner les modes de déplacement.

TGV PARIS-TOULOUSE : L'INQUIÉTUDE

Au cours d'une récente session, le Conseil Général a exprimé son inquiétude quant à l'avancement du projet de TGV Paris-Toulouse. Depuis de nombreuses années en effet, il a participé au financement du débat public et des études et il consacrera à sa construction un investissement d'une ampleur exceptionnelle: 315 millions d'euros.

Il s'est impliqué en outre dans la création de l'association «LGV Sud-Ouest», qui compte dans ses rangs des collectivités - dont la Région Midi-Pyrénées -, des universitaires et des chefs d'entreprise. Objectif: obtenir de l'Etat l'assurance que les premiers travaux débuteraient en 2013.

127 M€

C'est le budget consacré par le Conseil Général au financement de la ligne B.

Des transports gratuits

Le Conseil Général accorde la gratuité du transport à tout jeune Haut-Garonnais respectant la carte scolaire et dont l'établissement est situé à plus d'un kilomètre de son domicile. Près de 80 000 élèves, dont 30 000 collégiens, empruntent chaque année les lignes interurbaines du réseau Arc-en-Ciel, le réseau de l'agglomération toulousaine ou encore les lignes SNCF. Beaucoup utilisent également les circuits de bus spécialement organisés par le Conseil Général : 700 véhicules parcourent chaque jour près de 65 000 kilomètres.

Le Département a consacré cette année 49 millions d'euros aux transports scolaires.

Il finance en outre, à hauteur de 4,3 millions d'euros, la gratuité du transport pour les demandeurs d'emploi et les Rmistes.

Métro : approfondir toutes les solutions

Bien que sa participation ne relève pas d'une obligation légale, le Conseil Général a très activement soutenu la construction des lignes A et B du métro. Et il a pesé de tout son poids pour que celles-ci ne restent pas confinées dans Toulouse *intra muros* mais profitent, au contraire, aux habitants de toute l'agglomération.

Pour le Conseil Général, un nouveau prolongement de la ligne A pourrait être désormais étudié : en allant jusqu'au carrefour Saint-Simon (140 millions d'euros), le métro permettrait en effet de désenclaver Basso-Cambo. De ce franchissement de la rocade, on pourrait attendre une progression importante de la fréquentation, à l'image de ce qui s'est produit avec le prolongement menant jusqu'à Balma-Gramont (17 % de voyageurs supplémentaires).

En revanche, le prolongement de la ligne B vers Labège Innopole demeure une question délicate sur laquelle le Conseil Général

MÉTRO, TGV ET BUS INTERURBAINS : le Conseil Général consacre des sommes considérables au développement de ces modes de transports complémentaires.

Déplacements : un programme ambitieux

LES MODES DOUX : il est indispensable de promouvoir et de faciliter leur usage.

ne peut prendre une position définitive en l'état actuel des informations dont il dispose. Il souhaite que les études soient poursuivies de façon à pouvoir donner un avis en toute connaissance de cause.

Tramway et bus en site propre : l'alternative

Le tramway qui reliera Toulouse à Beauzelle en 20 minutes dès la fin de l'année prochaine a effectué ses premiers tours de roue au début de l'été. Ce chantier majeur pour l'ouest toulousain est donc en bonne voie. La mise en service de cette ligne E enrichira le futur réseau multimodal (combinaison de plusieurs modes de transport) de l'agglomération. Et ceci de façon spectaculaire, puisque cette nouvelle ligne E devrait absorber 25 % des déplacements entre Toulouse et Blagnac.

Le Conseil Général a participé au financement de ce chantier à hauteur de 22,6 millions d'euros. Mais il ne fait pas pour autant de la solution «tramway» un dogme. L'essentiel est d'avancer rapidement vers un rééquilibrage du transport en commun entre le centre, les faubourgs et la périphérie. Cette priorité qui consiste à relier les centres de vie entre eux (508 000 déplacements par jour) pourrait par exemple bénéficier d'une solution alternative: des lignes de bus en site propre empruntant des itinéraires traversant les faubourgs et qui pourraient par la suite, si le besoin est manifeste, être transformées aisément en lignes de tramway.

UN EFFORT FINANCIER CONSIDÉRABLE

Comme il le fait depuis 1972, le Conseil Général attribue des sommes très importantes aux transports en commun toulousains. En 2009 encore, il a dégagé une enveloppe de 33 millions d'euros pour soutenir les projets de Tisséo-SMTC, le syndicat mixte qui gère le réseau de l'agglomération. Il avait auparavant consacré une enveloppe globale de 127 millions d'euros à la seule réalisation de la ligne B du métro.

Et il aura subventionné la construction de la ligne E (tramway) à hauteur de près de 23 millions d'euros.

Ce soutien massif aux transports urbains fait du Conseil Général de la Haute-Garonne la deuxième collectivité départementale en France pour l'investissement dans ce secteur.

Mais aussi, à pied et à vélo

Tout doit être fait pour faciliter les modes les plus naturels et les plus doux de déplacement. Le Conseil Général s'est depuis longtemps investi dans le développement de l'usage du vélo, notamment en construisant un réseau de parcours cyclable qui s'étend d'année en année et qui couvre désormais près de 200 kilomètres: parcours de la Garonne, du canal du Midi, du canal de Garonne et de la Rigole de la Plaine.

Il aide également les communes à aménager des réseaux cyclables de proximité. L'an dernier, il leur a ainsi versé près de 1,2 million d'euros de subventions pour la réalisation de 27 projets. Ces aides sont différenciées selon qu'il s'agit de construire des pistes urbaines desservant des équipements publics, scolaires, culturels ou sportifs, ou bien d'ouvrir des circuits touristiques ou de loisirs. Mais dans tous les cas, il s'agit de promouvoir l'usage du vélo dans la vie quotidienne. ■■■

Un défi à relever

Au cours de sa dernière session, le Conseil Général a examiné le plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine élaboré par Tisséo-SMTC. Très investie depuis de nombreuses années dans le développement des transports en commun, l'assemblée départementale s'attache notamment à ce que soit pris en compte l'ensemble du territoire et des habitants de la Haute-Garonne. C'est une question de justice, mais aussi d'efficacité.

VOICI PLUSIEURS ANNÉES que le Conseil Général demandait aux autorités de gestion des transports toulousains la rédaction d'un nouveau PDU (lire ci-dessous). C'est chose faite. Les élus du département ont ainsi pu donner leur avis sur un projet hiérarchisé de développement du transport en commun dans l'agglomération toulousaine couvrant la période 2009-2020. Trois principes doivent, selon eux, guider cette indispensable évolution : la solidarité des territoires, la nécessité de réduire les inégalités et la prise en compte des contraintes économiques.

La solidarité des territoires : un impératif

Il ne peut pas y avoir le centre de Toulouse... et le reste du territoire. C'est en effet le rôle du Conseil Général que de porter une attention soutenue à l'équilibre des territoires de la Haute-Garonne et aux liens qu'ils entretiennent. Si chaque collectivité défend légitimement ses intérêts spécifiques, il revient au Conseil Général de favoriser la cohésion et l'harmonisation. Tout projet doit donc prendre en compte non seulement la ville, mais aussi l'agglomération et, au-delà, le département dans son ensemble.

Conscient de ces enjeux, le Conseil Général a participé dès 1972 à la création du SMTC (syndicat mixte des transports en commun) et y a pris au fil du temps une part croissante, avant d'être contraint par la loi de quitter cette instance. L'idée d'une interaction fondamentale entre les déplacements des habitants de Toulouse et ceux des périphéries est donc ancienne.

23%

Soit un déplacement sur quatre en transport en commun : tel est l'objectif du PDU.

QU'EST-CE QU'UN PDU ?

Le plan de déplacements urbains (PDU) examiné par le Conseil Général au cours de sa dernière session a été élaboré par Tisséo-SMTC (syndicat mixte des transports en commun), qui gère le réseau de l'agglomération toulousaine. Comme l'indique la loi (1982), ce document définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, ainsi que de la circulation et du stationnement. Il doit assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé, permettre un usage coordonné de tous les modes de déplacement en favorisant les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie, préciser les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre, et modérer l'usage de la voiture.

dossier

Déplacements : un programme ambitieux

MÉTRO, BUS, TRAM... : les transports en commun se sont développés, mais ils sont concentrés sur le centre-ville.

52 M€

C'est la somme consacrée cette année par le Conseil Général aux transports en commun dans l'agglomération toulousaine.

C'est elle qui a amené le Conseil Général à investir massivement dans les transports urbains, bien que la loi ne lui en fasse pas l'obligation (ce domaine relève des communes et intercommunalités). Ainsi, pour la seule agglomération toulousaine, le Conseil Général consacre chaque année 17 millions d'euros au transport scolaire gratuit, 2,6 millions aux gratuités sociales et 33 millions à l'investissement dans les moyens de transport.

C'est une évidence : les besoins de déplacement des uns ont un effet marquant sur la vie quotidienne des autres. Le problème de la mobilité, dans une agglomération à forte croissance

UNE ROCADE SATURÉE et une part des transports en commun dans les déplacements nettement insuffisante.

démographique, est donc un enjeu global qui appelle une réponse solidaire. C'est de cette analyse qu'avait découlé la position défavorable du Conseil Général sur le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse. Celui-ci ne prenait pas en compte, en effet, la réalité des flux de déplacement : sur la rocade toulousaine, le trafic est majoritairement local. Le vrai défi est d'offrir des solutions de transport en commun compétitives à ceux, nombreux, qui viennent chaque jour travailler dans les grands centres d'emplois toulousains. Ceci demande de coordonner les réponses des collectivités: la carte Pastel (lire page 10), qui permet désormais la coordination tarifaire entre différents réseaux dont le périurbain, est une des expressions les plus récentes de cette réponse à la globalité par la solidarité.

Remédier aux inégalités d'accès aux transports

Des efforts importants ont été accomplis au cours des dernières années pour développer les transports en commun. Mais ils se sont concentrés sur le centre-ville et même sur l'hyper-centre toulousain. Deux lignes de métro rapides et fréquentes, longues de 27 kilomètres au total, ont mobilisé 2,6 milliards d'euros. La ligne E de tramway, en construction entre les Arènes et Beauzelle, coûtera quant à elle 240 millions d'euros et desservira des sites importants de la ville. La ville va donc bénéficier d'un réseau étoffé.

Mais dans le même temps, l'inégalité d'accès aux transports en commun reste une réalité, au très net détriment des habitants des quartiers et des communes de la périphérie. Le PDU fixe comme objectif que la part des transports en commun dans les déplacements motorisés soit à terme de 23 %. Le Conseil Général y souscrit tout à fait, mais demande qu'un effort d'harmonisation entre les territoires soit mené parallèlement.

Ce qui impose que les faubourgs de Toulouse, territoires de déplacements en pleine expansion (25 % d'augmentation en huit ans, soit 854 000 déplacements par jour), soient traités comme des priorités.

Dans cette optique, les élus du Département proposent des pistes. La première concerne le redéploiement des lignes de bus, certaines étant désormais redondantes avec le métro. La seconde concerne la desserte de Labège avec le prolongement éventuel du métro et les études qu'il faut poursuivre pour en préciser l'intérêt de façon fiable. Enfin, dans le cadre d'un schéma multimodal du sud-ouest de l'agglomération, la liaison en site propre vers le Cancéropôle pourrait être prolongée vers Portet-sur-Garonne et participer ainsi à un rééquilibrage progressif.

Prendre en compte les contraintes économiques

Tout n'est évidemment pas réalisable immédiatement. D'autant plus que la situation économique des collectivités risque de s'aggraver avec la réforme annoncée des finances locales. Le Conseil Général suggère donc que le PDU mette en œuvre des méthodes plus progressives. Plutôt que de réaliser d'emblée telle nouvelle ligne de tramway, on pourrait ainsi créer d'abord une ligne de bus en site propre: son coût est cinq fois inférieur pour une capacité équivalente à 75 % de celle d'un tramway. Cette ligne de bus pourrait ensuite être transformée, si elle rencontre le succès, en infrastructure plus lourde. Une telle démarche permettrait de gagner en rapidité dans le développement des transports en commun. A l'inverse, se lancer sans préalable de ce type dans la construction de lignes de tramway risquerait de consommer toutes les marges de manœuvre budgétaires sans que le résultat ne soit assuré. ■

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Comme le lui demande la loi, le Conseil Général a rendu un avis sur le PDU que lui a soumis Tisséo-SMTC. Les élus ont émis quatre propositions:

■ Fixer un objectif plus ambitieux de rééquilibrage des transports collectifs dans l'agglomération toulousaine.
En 2008, la part des transports en commun était de 28 % dans le centre-ville, de 18 % dans les faubourgs et de 7 % dans la périphérie. Le Conseil Général souhaite que l'objectif soit d'atteindre, en 2020, 28 % dans le centre-ville, 22 % dans les faubourgs et 14 % dans la périphérie. Le doublement de ce dernier chiffre implique notamment que les liaisons entre les quartiers éloignés ne passent pas nécessairement par le centre.

■ Développer l'intermodalité pour faciliter les déplacements sur tout le département.
Ceci passe par une meilleure cohérence entre réseaux urbain et périurbain.

■ Simplifier la tarification et l'information
Il s'agit de poursuivre le principe de la carte Pastel avec une tarification combinée sur les réseaux urbain, interurbain et ferroviaire. Il est également nécessaire de rendre simple et claire l'information sur l'ensemble des modes de transport.

■ Mettre en place une gouvernance plus efficace.
Le Conseil Général a été contraint par la loi à quitter Tisséo-SMTC. Il souhaite la création rapide d'une Conférence des exécutifs où il aurait son mot à dire, comme ses partenaires, sur tous les sujets relatifs aux déplacements, y compris en terme de financement.

Quand la lecture tisse son réseau...

La loi a confié aux départements le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. En Haute-Garonne, le Conseil Général a pris cette compétence particulièrement à cœur. Son objectif : favoriser l'accès du plus grand nombre à la lecture.

C'est à la Médiathèque départementale qu'il revient de mettre en œuvre la politique du Conseil Général dans ce domaine. Au fil des années, elle a constitué un fonds extrêmement riche comprenant 500 000 documents imprimés, sonores, vidéos, numériques ou en ligne. Son travail consiste d'abord, à partir de ses deux antennes de Toulouse et Saint-Gaudens, à mettre à la disposition du public ces livres, CD et DVD.

Elle alimente ainsi un réseau de 140 bibliothèques municipales. Celles-ci constituent évidemment l'axe majeur de diffusion: un habitant sur quatre fréquente la bibliothèque de sa commune, attiré non seulement par le prêt de documents, mais aussi par les contacts qu'il peut y nouer dans un cadre privilégié.

Quand la commune n'a pas de bibliothèque municipale, c'est la Médiathèque qui assure la diffusion de ses documents : soit en alimentant des points de lecture (foyers ruraux, écoles, établissements divers), soit en s'adressant directement au public par l'intermédiaire de ses cinq bibliobus, de son médiabus et de son musibus itinérants. 235 communes sont ainsi desservies.

Le résultat de cette véritable irrigation culturelle est spectaculaire : par ces différents canaux de diffusion, la Médiathèque départementale parvient à toucher 516 000 habitants, soit près de 90 % de la population totale des villes de moins de 10 000 habitants !

1,2 million d'euros de subventions

La Médiathèque départementale propose également aux bibliothèques un programme d'animations et un catalogue d'expositions très variées. 60 établissements en ont profité cette année : une façon vivante d'attirer les lecteurs, et notamment les enfants et les jeunes.

Elle assure aussi un programme de formation du personnel des bibliothèques. Enfin, elle joue un rôle de conseil et d'expertise auprès des communes qu souhaitent construire, agrandi ou encore informatiser leurs établissements.

Menée depuis de plus de 20 ans maintenant, cette politique très active porte ses fruits. Chaque année en Haute-Garonne voit l'ouverture de six à huit nouvelles bibliothèques municipales. Et les communes qui s'engagent dans cette démarche sont soutenues financièrement par le Conseil Général : celui-ci, sur la seule année 2009, leur a attribué 1,2 million d'euros de subventions à cette fin (travaux, achat de mobilier et d'équipements informatiques). ■

LES POINTS DE DIFFUSION

La médiathèque dessert ainsi tous les cantons du Lauragais:

- Verfeil (bibliothèque municipale de Gragnague; 2 points lecture, 4 écoles et 1 prêt direct)
- Lanta (BM de Lauzeville, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille; 2 points lecture, 11 écoles)
- Caraman (BM de Caraman, 5 points lecture, 6 écoles, 2 prêts directs)
- Revel (BM de Revel et Saint-Félix-Lauragais; 3 points lecture, 5 écoles)
- Villefranche-de-Lauragais (BM d'Avignonet, Rieumajou, Villefranche et Villenouvelle; 2 points lecture, 11 écoles, 1 prêt direct)
- Montgiscard (BM d'Ayguesvives, Baziège, Belbéraud, Escalquens, Espanes, Fourquevaux, Labastide-Beauvoir, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur et Noueilles; 4 points lecture, 4 écoles, 2 prêts directs)
- Nailloux (BM d'Auragne, Calmont et Nailloux; 4 points lecture, 1 école)
- Cintegabelle (BM de Cintegabelle et Caujac; 1 point lecture, 3 écoles, 1 prêt direct)

Pour connaître précisément, commune par commune, les jours de passage du bibliobus et du musibus, reportez-vous à la page 21. Pour les autres points de diffusion, renseignez-vous auprès de votre mairie ou directement à la Médiathèque départementale (05 61 43 62 60)

Producteurs laitiers : un département solidaire

La crise du lait n'en finit pas. La grève et les manifestations n'ont pas débouché sur son règlement. Le Conseil Général, pour sa part, a pris depuis longtemps la mesure de la détresse des exploitants et leur apporte son soutien.

Deux chiffres suffisent à eux seuls à expliquer le profond désarroi des producteurs laitiers. Le coût moyen de production du lait, hors salaire de l'exploitant, est de 32 centimes d'euro par litre. Mais il est payé seulement 26,5 centimes. Et la chute a été vertigineuse : moins 37 % entre février 2008 et février 2009. Plus significatif encore, le prix payé aujourd'hui est le même qu'il y a 30 ans! Ainsi, en Haute-Garonne comme ailleurs, les exploitants évoquent de grosses difficultés de trésorerie. Certains craignent de devoir mettre la clé sous la porte.

Destinée à interpeller le gouvernement, la grève du lait a été largement suivie. Dans certains cantons, un producteur sur deux y a participé. Des dons de lait ont été organisés, qui ont pris le relais de déversements parfois mal compris.

Le 16 octobre, les producteurs laitiers rejoignaient éleveurs, céréaliers et autres producteurs pour manifester leur colère dans le centre de Toulouse avec leurs tracteurs. Pierre Izard participait à la manifestation pour témoigner de son soutien.

Une aide de 300 000 euros

Dès le 9 septembre, le Conseil Général avait décidé, devant l'aide de l'Etat qualifiée de «ridicule», de se mobiliser en votant un dispositif de soutien à la trésorerie des exploitations pour un montant de 300 00 euros. A l'occasion des Pyrénéennes qui se sont déroulées à Saint-Gaudens au début de l'automne, Pierre Izard avait également précisé que le Département avait décidé en outre de « doubler son aide au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage ».

Pour les exploitants, la solution pour surmonter cette grave crise consiste à obtenir de l'Europe une régulation des marchés. Cette filière agricole est en effet précieuse à plus d'un titre : sur le plan alimentaire bien sûr, mais aussi parce qu'elle concourt à la lutte contre la désertification rurale. C'est un argument souvent méconnu, mais chaque exploitation laitière du département génère en moyenne 25 emplois indirects ! ■

TÉMOIGNAGE Ils veulent vivre de leur travail !

Cela n'a plus grand-chose à voir avec une étable : les 60 vaches laitières de Jean-Pierre Albouy et Vincent Condis, à Francon dans le Volvestre, vivent plutôt dans une sorte d'hôtel dont la façade en bois assure l'intégration à l'environnement... Dans ce bâtiment que les deux associés en GAEC ont fait construire il y a un an, chaque vache a sa «logette», autrement dit son box individuel. Les bêtes vont et viennent en liberté, mangent, dorment et peuvent se faire traire par un robot à tout moment du jour et de la nuit. Leur bien-être devrait à terme entraîner une augmentation de la production, qui est actuellement de 600 000 litres par an.

Les deux exploitants, contraints d'investir pour se mettre aux normes, ont choisi cette solution très moderne, d'un coût identique à celui d'une salle de traite. La conseillère agricole du Conseil Général (notre photo) les a soutenus dans leur démarche et a transmis aux services de la collectivité leur demande de subvention.

Inquiets pour l'avenir de leur exploitation, ils ont participé dernièrement à différentes actions, grève et don de lait. Ils ont même manifesté au pied de la Tour Eiffel dans l'espoir de se faire entendre. Leur revendication est simple : ils veulent vivre de leur travail !

Pour améliorer l'habitat

Le SIVU Lèze Ariège a engagé, sur les cantons de Cintegabelle et d'Auterive une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cette OPAH est soutenue par le Conseil Général. Et ses premiers résultats sont très encourageants

Cette opération programmée d'amélioration de l'habitat concerne 16 communes appartenant aux cantons de Cintegabelle et d'Auterive.
Disposant d'une vitrine, La Maison de l'Habitat, et des services du PACT de la Haute-Garonne qui en assurent l'animation, elle a déjà permis, en cinq mois, de réhabiliter 13 logements (son objectif est de 24 par an). Elle a bénéficié de 68 000 euros de subventions attribuées par le Conseil Général (pour 168 000 euros de travaux attendus).
Comme toutes les opérations de ce type, elle a vocation à créer une dynamique d'amélioration du cadre bâti au travers de la mise en place d'un programme pluriannuel qui poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de requalifier les logements des propriétaires occupants, d'encourager et de soutenir le maintien à domicile des personnes âgées, de faciliter l'adaptation des logements des personnes handicapées et d'améliorer la qualité thermique des logements.
L'OPAH permet en outre de développer une offre locative de qualité à loyer maîtrisé, en favorisant la remise sur le marché des logements vacants et en incitant les propriétaires bailleurs à engager, si besoin est, la requalification de leur logement.
Enfin, elle offre à l'artisanat local d'importants débouchés. Il est évident qu'en secteur rural, les petites entreprises sont des acteurs incontournables qui participent à la vitalité des communes. Dans une période de crise économique, les OPAH sont donc essentielles pour maintenir une activité économique locale.

Comment marche une OPAH?

Lorsqu'une OPAH se met en place, c'est toute une dynamique qui se crée et c'est tout le territoire concerné qui est gagnant. Il appartient évidemment aux particuliers de saisir cette opportunité.
L'OPAH permet en effet de débloquer des situations qui ne seraient pas finançables autrement, car les subventions de multiples partenaires sont cumulables. Les particuliers bénéficient, tout au long de leur projet, du soutien gratuit d'un animateur pour le montage des dossiers auprès de différents organismes : financement, travaux et réglementation en vigueur, etc.
Enfin, les OPAH intègrent les nouvelles primes mobilisables lorsque sont engagés des travaux favorisant les économies d'énergie.

Qui peut avoir accès à l'OPAH ?

En premier lieu, les **propriétaires occupants** qui souhaitent améliorer leur confort au quotidien, et/ou engager des travaux d'économie d'énergie. Et ceci sous plusieurs conditions : le logement doit être destiné à la résidence principale; il doit être achevé depuis plus de 15 ans; les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des entreprises du bâtiment (fournitures et pose de matériaux); les personnes bénéficiaires de l'APA, la PCH et les titulaires d'une carte d'invalidité sont concernés pour les travaux d'adaptation du logement au handicap.
Mais aussi les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent restaurer pour louer et/ou réaliser des économies d'énergie. Sous certaines conditions : le logement doit être à usage d'habitation et être achevé depuis plus de 15 ans; les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des entreprises du bâtiment (fourniture et pose des matériaux); le propriétaire doit s'engager à respecter les conditions de loyer et de ressources des locataires sur une durée de 9 à 12 ans. ■

Renseignements:
tél. 05 61 50 05 93

Lauragais : les numéros utiles

culture

Passage Bibliobus
Auriac-sur-Vendinelle
2e mercredi
10h à 12h
place de la Mairie
Verfeil
4e mardi
10h à 12h
place du Marché

Bibliothèque sonore de la Haute-Garonne
5, rue Marc-Acis, 31300 Toulouse
05 61 47 34 94

Passage Musibus
Auriac-sur-Vendinelle
2e jeudi
10h à 12h30
place de la Halle
Ayguesvives
3e mercredi
14h à 17h
impasse Passadou
Baziège
3e mercredi
10h à 12h30
Place du foirail
Calmont
1er mercredi
10h à 12h30
Place du 16 Juillet
Cintegabelle
1er mercredi
14h30 à 17h
rue de la République
Saint-Félix-Lauragais
2e jeudi
14h30 à 17h
place de la Halle
Villefranche-de-Lauragais
4e vendredi
10h à 12h30 – 14h à 16h
place du Portail
(boulodrome)

Maison des jeunes et de la culture
Auzielle 05 62 24 86 92
Avignonet-Lauragais
05 61 27 26 05
Ayguesvives 05 61 81 18 82
Escalquens 05 62 71 73 81
Villefranche-de-Lauragais
05 61 27 13 66

vie quotidienne

Mission locale
Une aide pour les jeunes de 16 à 25 ans, pour la recherche d'emploi, de logement, de formation...
Labège 05 61 28 71 30

OPAH
(amélioration de l'habitat)
SIVU Lèze Ariège
05 61 50 05 93

secteurs routiers

Villefranche-de-Lauragais
05 62 18 83 50

social

Unités territoriales d'action médico-sociale
Castanet
68, avenue du Lauragais
31320 Castanet, **05 62 71 91 80**

conseillers agricoles

- Christophe Bruno (Caraman) **06 29 59 05 31**
- Cédric Bouisset (Caraman) **06 29 59 05 20**
- Béatrice Berthier (Caraman, Lanta) **06 29 59 05 22**
- Karine Barbosa (Verfeil) **06 29 59 05 25**
- Stéphane Rossini (Montgiscard, Nailloux) **06 29 58 02 18**
- Jérôme Deville (Revel, Villefranche-de-Lauragais) **06 29 59 05 16**
- Stéphane Barousse (Cintegabelle) **06 29 59 05 24**

Retrouvez toute l'actualité du Conseil Général sur
haute-garonne.fr

Les services en ligne
Les documents à télécharger
Les informations pratiques
L'actualité culturelle
Les vidéos...

HAUTE GARONNE CONSEIL GENERAL

l'info en bref

Revel

Jeunes en danger

L'association La Landelle a ouvert récemment dans la commune une maison d'enfant à caractère social. Baptisée Francis-Barrau, celle-ci accueille en internat vingt jeunes âgés de 12 à 18 ans, en danger ou qualifiés de « difficiles ». Une prise en charge adaptée leur est proposée. Le Conseil Général, dont le service de l'ASE (aide sociale à l'enfance) collabore étroitement avec cette structure, finance la totalité des frais de fonctionnement sous forme de prix de journée.

Caraman

Ouverture du centre culturel

Le centre culturel, tant attendu par les habitants, a ouvert ses portes il y a quelques semaines. Doté d'une salle de spectacle de 500 places et d'une scène de 100 mètres carrés, il permet d'accueillir des représentations ambitieuses, comme celles qu'ont proposées dernièrement Les Acrostiches ou le Grenier de Toulouse. Le Conseil Général a participé financièrement à sa réalisation en attribuant à la commune une subvention de 646 000 euros. Ce nouvel équipement est en outre complété par une salle annexe destinée aux activités associatives et par un boulodrome couvert, construit avec l'aide d'une subvention départementale de 104 000 euros.

Caujac

La salle polyvalente inaugurée

La salle polyvalente réalisée par la commune vient d'être inaugurée. A dominante sportive, ce nouvel équipement municipal a coûté 440 000 euros ; le Conseil Général a financé la moitié de cette somme.

Corronsac

La RD24 en travaux

Le Conseil Général mène actuellement les travaux d'aménagement de la RD 24 entre Corronsac et Aureville. Ce chantier, qui devrait être terminé à la mi-mars prochain, permettra d'améliorer nettement les conditions de circulation, notamment au point de vue de la sécurité. Le Département a engagé 2,1 millions d'euros dans ces travaux.

Montgiscard

Le Sivos est installé dans ses nouveaux locaux

Depuis le regroupement du Sivom de Montgiscard et du Syndicat de la banlieue sud-est, les services administratifs de ces deux structures ont été rassemblés dans les anciens locaux du site de Montgicard. Les services du Sivos des Portes du Lauragais occupent désormais des locaux administratifs entièrement réhabilités.
Inaugurés dernièrement, ils ont été financés par le Conseil Général à hauteur de 263 000 euros.

Auriac-sur-Vendinelle

La maison des personnes âgées est ouverte

La Maison d'accueil rurale pour personnes âgées construite par la communauté de communes Cœur Lauragais avec le soutien du Conseil Général a ouvert ses portes au début de l'automne.
Installé à deux pas du centre du village, l'établissement abrite 23 logements. Cinq agents polyvalents apportent leur aide aux résidents (repas, ménage des parties communes, etc.)

Un sac à sapin solidaire

Lancé en 1993, le Sac à Sapin a pris sa place parmi les objets incontournables de Noël. Complice des fêtes de fin d'années, pratique et malin, économique (1 € 30), il décore le pied du sapin et recueille les aiguilles en protégeant le sol. Il est fabriqué à partir de céréales étiquetées non OGM. Jetable avec les déchets verts en déchéteries, dans les unités de compostage ou dans votre propre compost, il se biodégrade en 4 à 8 semaines, formant de l'humus utilisable dans le jardin !
Initiative solidaire et citoyenne, l'opération Sac à Sapin permet à chacun de faire d'un acte d'achat un vrai geste de solidarité.
En effet, chaque année, près de 600 000 euros sont ainsi collectés pour financer les actions de Handicap International. En vente dans toutes les grandes surfaces alimentaires et spécialisées, les grands magasins, les magasins de bricolage, les jardineries, chez les fleuristes et les pépiniéristes.

Escalquens

La Maison de la solidarité est ouverte

Inaugurée dernièrement, la Maison de la solidarité est située à proximité immédiate de la mairie. Elle abrite le centre communal d'action sociale et le centre social d'animation. Des permanences juridiques et des permanences «retraite», gratuites, y sont également proposées. Sa réalisation a bénéficié d'une subvention du Conseil Général

Revel

Des classes pour les petits

Le nouveau groupe scolaire a été inauguré il y a quelques semaines. Il abrite trois classes maternelles et six classes élémentaires. Il dispose de deux préaux, d'un local pour le CLAE et d'un service de restauration. Le Conseil Général a financé sa construction à hauteur de 1,3 million d'euros. Depuis 2004, c'est près de 4 millions d'euros de subventions qu'il aura ainsi versés aux communes du canton pour les constructions scolaires, les réparations importantes et l'achat de mobilier et de matériel informatique.

dans les cantons

Des équipements modernes pour les pompiers

Les centres d'incendie et de secours reçoivent régulièrement de nouveaux matériels modernes destinés à rendre le travail des pompiers plus efficace et rapide. Le centre de Villefranche-de-Lauragais vient ainsi d'être doté d'un fourgon-pompe d'une valeur de 160 000 euros, d'un véhicule de transport de personnels et d'un véhicule d'interventions diverses dédié notamment à la protection des biens (bâchage de toitures par exemple). Le centre de Verfeil dispose quant à lui d'un nouveau camion citerne tout terrain utilisable dans les endroits les plus délicats du secteur. Enfin, un nouveau véhicule de secours routier, équipé notamment de matériel de désincarcération, est arrivé au centre de Caraman. Ces nouveaux équipements sont financés par le Conseil Général.

CHRONIQUE

Pour les fêtes soyez éco-citoyens !

Pour faire plaisir tout en respectant l'environnement, faites des cadeaux utiles, peu emballés, locaux... et économes !

Les maîtres mots pour les cadeaux : utiles, solides, évolutifs. En résumé, **durables** ! Essayez d'oublier les cadeaux gadgets qui finissent très souvent au fond d'un placard, voire à la poubelle.
Si vous offrez des appareils électriques ou électroniques, privilégiez les équipements labellisés « **économes en énergie** ». De même pour les appareils électroménagers. Et pour les jeux nécessitant des piles, pensez « **rechargeables** » si vous ne trouvez pas de jouets pouvant se brancher sur le secteur.
N'hésitez pas à privilégier les achats de proximité qui ont ainsi peu voyagé. Pour les objets en bois par exemple, un bon réflexe : favorisez le bois local, provenant de forêts durablement gérées. L'acajou et le teck sont des essences à éviter car ils proviennent de forêts tropicales anciennes massivement détruites.
Vous pouvez aussi préférer les présents peu emballés ou tout au moins avec des emballages recyclables (en papier, carton ou papier recyclés, en évitant les papiers plastifiés).
L'idéal : **les cadeaux dématérialisés** ! Invitation à un spectacle ou un évènement sportif, chèques-cadeaux, places de cinéma, abonnements...

Le durable plutôt que le jetable...
Une belle nappe et de jolies serviettes en coton, une belle vaisselle traditionnelle sont à favoriser au détriment des nappes en papier ou autre vaisselles jetables. Evitez les guirlandes électriques.
Pour le choix du sapin, pensez à privilégier le naturel qui ne produit pas de déchets car il est compostable.
L'idéal : choisissez-le en pot, avec ses racines, afin de le replanter après les fêtes ! Si vous ne disposer pas d'un jardin, après les fêtes, pensez à amener votre sapin à la déchèterie.

Quand la Garonne se met à rougir...

Pour encore mieux sécuriser la qualité de l'eau fournie à 34 000 abonnés de la Haute-Garonne et de l'Ariège, une simulation de pollution est menée par les deux départements, en collaboration avec l'Agence de l'eau Adour Garonne et la DRASS.

Si les eaux de l'Ariège et de la Garonne rougissent, c'est le résultat d'une fausse pollution, d'une intervention délibérément provoquée, rigoureusement maîtrisée et contrôlée... En six endroits différents, entre L'Hospitalet et Auterive, et en plusieurs opérations, un colorant qui s'élimine facilement, la rhodamine B, a été ou sera déversé. Cette simulation de pollution est destinée à mieux se préparer en cas d'éventuelle pollution, réelle cette fois. Dans le langage technique, on appelle cela une modélisation hydraulique. Son coût, 128 000 euros, est assuré pour moitié par l'agence de l'eau Adour Garonne et, pour l'autre moitié, par les conseils généraux de l'Ariège et de la Haute-Garonne ainsi que par la DRASS (direction régionale de l'action sanitaire et sociale).

En Haute-Garonne, les usines d'eau potable sont majoritairement alimentées par les eaux de rivière. Cette ressource essentielle fait l'objet d'une surveillance permanente du Laboratoire départemental de l'eau, l'un des services spécialisés du Conseil Général. Depuis douze ans, il gère un réseau de stations d'alerte implantées sur la Garonne (à Montespan, Saint-Julien et au Bazacle à Toulouse) et sur le canal de Saint-Martory (au Lherm). Le laboratoire assure également la surveillance d'autres stations situées à Portet-sur-Garonne et à Lacroix-Falgarde.

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Ces stations d'alerte sont entièrement automatisées et contrôlent en continu différents paramètres qui sont télétransmis 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux ingénieurs et techniciens du laboratoire. En cas de mesure anormale, ces stations déclenchent une alerte et même une pré-alerte. Cela permet d'avertir aussitôt les usines d'eau potable situées en aval qui peuvent immédiatement ajuster leur traitement de l'eau.

« Et la modélisation hydraulique, comme celle qui est actuellement menée sur la rivière Ariège, précise Michèle Selve, directrice du laboratoire, permet, dès la détection d'un polluant, de savoir précisément dans combien de temps il peut arriver à la station de traitement d'eau potable, ce qui donne le temps d'agir ».

Pour quantifier ce temps, il faut effectuer cette simulation de pollution selon les différents débits de la rivière. L'intervention menée sur l'Ariège, entamée en septembre dernier, s'achèvera en juin prochain. A partir des relevés de débits et de concentrations de polluant effectués par des techniciens postés sur tout le parcours de la nappe, une société spécialisée de Clichy effectue la modélisation. Cette étude répond à une volonté conjointe de garantir la qualité de l'eau qui coule au robinet des foyers haut-garonnais. ■

TOUTES LES EAUX SOUS SURVEILLANCE

La mission du Laboratoire départemental de l'eau ne se limite pas à l'eau potable. Il veille également en permanence sur les eaux dites de loisirs (lacs et piscines) dans lesquelles on se baigne, sur les eaux thermales avec lesquelles on traite certaines affections, comme sur les eaux avec lesquelles on arrose les champs et les jardins. Il effectue aussi des analyses sur les eaux usées, les eaux industrielles et certains déchets.

Toutes ces prestations sont réalisées dans le cadre de contrôles obligatoires ou sont liées à des mesures d'auto-surveillance.

A l'écoute des femmes

Le Centre départemental de planification et d'éducation familiale s'appuie sur ses antennes réparties dans toute la Haute-Garonne pour dispenser des informations, conseils et consultations gratuites à toutes les femmes, majeures ou mineures.

Depuis un peu plus de trois ans, c'est le Conseil Général qui assure directement les missions de planification et d'éducation familiale qu'il avait auparavant déléguées aux hôpitaux et qu'il a donc désormais confiées au CDPEF.

Le centre de planification est un lieu où toute jeune fille, toute femme peut bénéficier d'une consultation pour sa contraception ou pour une demande d'IVG ; c'est aussi un lieu d'écoute où l'on peut exprimer ses questionnements par rapport à la sexualité.

L'équipe du centre, qui compte vingt personnes (médecins, sages-femmes et secrétaires), apporte des réponses et propose des solutions dans de nombreux cas : vous avez moins de 18 ans et vous souhaitez prendre une contraception, vous souhaitez recourir à l'IVG, ou bien encore vous êtes victime de violences.

Les jeunes filles ou les femmes peuvent contacter une permanence téléphonique du lundi au vendredi tout au long de la journée. Elles ont également la possibilité de venir sans rendez-vous au siège, à Toulouse.

Un premier contact est ainsi établi. Si les femmes le souhaitent, une consultation gratuite est alors fixée avec l'un des huit médecins, après un entretien avec une sage-femme. Si c'est nécessaire, des examens (gratuits pour les mineures) sont assurés et des moyens contraceptifs sont proposés en même temps qu'est programmé le suivi de ces prescriptions.

AU CDPEF, une consultation sur cinq concerne une mineure.

Des mineures de plus en plus nombreuses

« Près d'une consultation sur cinq concerne une mineure, explique le docteur Alba Roueire, qui dirige le CDPEF ; et elles sont de plus en plus nombreuses à venir nous rencontrer ». Les jeunes filles connaissent en effet le Centre par leur entourage ou grâce à l'information diffusée auprès des collèges, lycées et associations. Elles savent que les consultations peuvent y être données sans autorisation parentale et dans le secret (le contraceptif pouvant être délivré gratuitement par le centre), ce qui est souvent extrêmement important.

Le CDPEF assure notamment l'entretien (qui reste obligatoire pour les mineures) et la consultation pré-IVG. Il reçoit également des femmes victimes de violences physiques ou autres, conjugales ou non: une femme sur cinq franchissant sa porte est dans ce cas. Toutes les sages-femmes de l'équipe, au nombre de neuf, sont d'ailleurs spécialement formées au conseil conjugal et familial.

Quel que soit le problème posé ou la demande formulée, le CDPEF ne s'en tient pas, en effet, au seul domaine médical.

Enfin, si cela est jugé nécessaire, l'équipe fait appel aux autres services du Conseil Général, aux travailleurs médico-sociaux des UTAMS (unité territoriale d'action médico-sociale), aux associations, aux hôpitaux ou cliniques, pour ne pas laisser une femme affronter seule une situation difficile. ■

DE NOMBREUSES ANTENNES EN HAUTE-GARONNE

Outre son centre de la rue du Pont-Vieux à Toulouse, le CDPEF a mis en place 28 antennes, réparties entre Villemur et Luchon. A Toulouse, il en existe une dans chaque Utam (unité territoriale d'action médico-sociale), dans chaque université et à l'hôpital Paule-de-Viguier, à l'hôpital La Grave et à l'hôpital Joseph-Ducuing. Douze autres antennes sont hébergées par les Utams extérieures à Toulouse et à l'hôpital de Saint-Gaudens.

Pour toute information :
Centre départemental de planification et d'éducation familiale - 3, rue du Pont-Vieux, 31300 Toulouse
Tél. 05 62 13 23 77, de 8h30 à 17h

Des moyens pour les pompiers

Le Conseil Général a financé la construction de deux nouveaux centres d'incendie et de secours, à Ramonville-Saint-Agne et à Saint-Gaudens. Il poursuit ainsi une politique d'investissement destinée à donner aux sapeurs-pompiers les meilleures conditions matérielles pour mener à bien leurs missions d'assistance aux personnes et aux biens.

Tous les sapeurs-pompiers du département, qu'ils soient professionnels ou volontaires, dépendent du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Haute-Garonne. Présidé par Pierre Izard, le Sdis 31 est financé notamment par le Conseil Général, qui investit des sommes importantes dans la construction des installations et l'équipement des centres d'incendie et de secours. Deux d'entre eux, entièrement neufs, ont été mis en service récemment.

UN ATOUT ESSENTIEL : LES POMPIERS VOLONTAIRES

80 % des 252 000 sapeurs-pompiers français sont volontaires ! Et ils sont 1100 pour la seule Haute-Garonne.
C'est dire qu'ils jouent un rôle essentiel dans les missions dévolues aux services de secours : prévention, protection et lutte contre les incendies, lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, prévention des risques technologiques et secours d'urgence.
Bien entendu, les pompiers volontaires bénéficient d'un apprentissage très spécifique : une formation initiale de 30 jours à valider en trois ans maximum, et une formation continue et de perfectionnement durant environ une semaine par an.
Formation et interventions demandent donc une grande disponibilité : exerçant une profession par ailleurs, les pompiers volontaires sont amenés à consacrer une partie de leurs congés et de leur temps libre à cette activité pour laquelle ils perçoivent une indemnisation.
Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le service départemental d'incendie et de secours. Leur engagement sera soumis à plusieurs conditions. Il faut notamment être âgé de 16 ans au moins et 55 ans au plus, habiter à proximité d'un centre de secours et satisfaire à des critères d'aptitude physique (vue, équilibre, ...)
Contact recrutement : tél. 05 61 06 37 30
mail : volontariat@sdis31.fr

Une nouvelle caserne à Ramonville...

Le centre de secours de Ramonville-Saint-Agne Buchens (du nom d'un soldat du feu mort au cours d'une intervention à Toulouse en 1914) était devenu trop exigu. Sur 4500 mètres carrés couverts, la nouvelle caserne abrite les installations classiques d'un tel centre : une remise de 1 000 mètres carrés, un espace restauration et détente, des bureaux, des salles d'instruction, des vestiaires, des espaces sportifs et des chambres. Il dispose également d'un très vaste terrain sur lequel sont installés une tour d'exercice, une aire de manœuvre et des équipements sportifs. Le centre Buchens « défend » deux cantons de Toulouse et 37 communes. Il est spécialisé dans le sauvetage-déblaiement.

LA CASERNE DE RAMONVILLE elle est spécialisée dans le sauvetage-déblaiement et notamment dans la recherche avec des chiens.

et la recherche grâce à ses équipes cynophiles (4 chiens y sont affectés). Ses sapeurs-pompiers assurent chaque année plus de 4 700 sorties de secours. Le Conseil Général a consacré 7,5 millions d'euros à ce nouvel équipement.

... et à Saint-Gaudens

Après un siècle de bons et loyaux services au centre-ville de Saint-Gaudens, la caserne a déménagé cet été dans ses nouvelles installations d'Estancarbon, qui abritent à la fois le Groupement sud du Sdis et le centre de secours. Au large sur un terrain de 21000 mètres carrés et 5 000 mètres carrés de bâtiments, cette nouvelle caserne permet le stationnement de 30 véhicules d'intervention et comprend réfectoire, chambres, bureaux, salle de formation, équipements sportifs, aire de manœuvre et atelier mécanique. Couvrant 32 communes, les 63 sapeurs-pompiers professionnels et les 59 volontaires assurent environ 2000 sorties chaque année. Situé aux portes de la ville, le centre est très efficacement relié au réseau routier, ce qui est évidemment un gage supplémentaire de rapidité d'intervention. Le Conseil Général a financé la construction de cette nouvelle caserne dont le coût s'est élevé à 9,1 millions d'euros.

SAINT-GAUDENS : la caserne est désormais implantée à Estancarbon et a été inaugurée récemment.

41 000 interventions par an

Ces deux centres de secours s'intègrent dans un dispositif qui en compte 35 pour toute la Haute-Garonne et qui s'appuie sur 750 sapeurs pompiers professionnels, 1 100 volontaires et 160 personnels administratifs et techniques. Le Sdis assure ainsi 41 000 interventions par an, dont 20000 dans le grand Toulouse (10000 pour le seul hyper-centre). ■

QUAND LE SATELLITE GUIDE LES POMPIERS

FILONAS : cette appellation à la Jules Verne (acronyme anglais de Firemen Intervention Location and Navigation System) recouvre un projet très original auquel les pompiers du Sdis de Haute-Garonne viennent de participer durant deux ans. A l'origine, un groupement d'entreprises toulousaines qui a reçu, pour mener à bien cette expérimentation, un soutien financier du Conseil Général (210 000 euros).

Son objectif : mettre au point un système de positionnement par satellite spécifiquement adapté aux missions des pompiers.

Il s'agit d'abord d'une sorte de super GPS qui, exploitant les cartes géographiques ultra- précises des pompiers (elles sont corrigées en temps réel), doit permettre aux véhicules de secours d'arriver plus facilement et plus rapidement sur les lieux d'une intervention (en tenant compte notamment des difficultés ponctuelles de circulation, telles que bouchons ou travaux).

Dans un second temps, le système permet de localiser un sapeur-pompier en intervention dans un parking ou un bâtiment, ce qui est évidemment un atout supplémentaire en termes de sécurité et de gestion de l'opération.

Les membres du service départemental d'incendie et de secours, appelés à moderniser constamment leurs équipements, ont participé avec intérêt à l'expérimentation, sur le terrain, du projet Filonas. Une fois finalisé, celui-ci devrait en effet intéresser de nombreux services de secours.

Du nouveau sur les routes...

Avec l'ouverture de la déviation sud de Saint-Gaudens, le Conseil Général vient de boucler l'un de ses plus importants chantiers routiers. Mais d'autres projets majeurs sont en cours de réalisation dans tout le département.

TOUT SUR LES CHANTIERS ROUTIERS EN UN CLIC

Le site Internet du Conseil Général met à la disposition du public une carte interactive des principaux chantiers de voirie menés par la collectivité. D'un simple clic, les internautes peuvent obtenir toutes les informations sur les travaux en cours dans leur canton: objet et calendrier, nuisances occasionnées et informations pratiques (déviations, etc.)
www.haute-garonne.fr
rubrique «routes utiles»

Depuis près de trois ans, le Conseil Général assure à lui tout seul l'exploitation complète du réseau routier départemental, qui compte 7000 kilomètres de routes et près de 2000 ponts. Il a consacré cette année plus de 74 millions d'euros aux travaux d'entretien et d'investissement.

Saint-Gaudens : la déviation mise en service

L'inauguration, au mois de décembre, de la déviation sud de Saint-Gaudens marque la fin de l'un des chantiers routiers les plus importants menés par le Conseil Général. Celui-ci aura consacré au total près de 16 millions d'euros à cette voie nouvelle qui a notamment pour effets de soulager définitivement la ville des contraintes et nuisances liées au trafic de transit et de rendre l'usine Tembec plus accessible pour les véhicules venant de l'ouest de l'agglomération.
Le chantier a été mené en deux étapes. Achevée il y a dix ans, la première (5,7 millions d'euros) a été consacrée à la section est, de la RN 117 jusqu'à la RD 5: réalisation de près de trois kilomètres de chaussée, construction d'un ouvrage d'art sur la voie ferrée, de deux ponts permettant de franchir le canal d'Aulné, d'un passage inférieur pour chevaux et cyclistes, ainsi que de carrefours giratoires.
La deuxième étape (10,1 millions d'euros), plus importante encore et qui vient d'être achevée, concernait la section ouest, une voie nouvelle de 2, 6 kilomètres équipée sur chacun de ses côtés d'une bande cyclable. Ces travaux ont nécessité la construction d'un pont-rail sous la voie ferrée, de trois ouvrages d'art sur le canal d'Aulné, d'un carrefour giratoire avec une bretelle de raccordement à la RD 21 et de nombreux aménagements annexes (bassins de décantation, trottoirs, etc.) Pour la capitale du Comminges, la mise en service de cette déviation est évidemment un événement important qui va soulager ses habitants en même temps qu'il facilitera leurs déplacements.

LA DÉVIATION DE SAINT-GAUDENS : un chantier majeur, mené en deux étapes, auquel le Conseil Général aura consacré 16 millions d'euros.

Faciliter l'accès aux stations de ski

Parmi les chantiers que conduit le Conseil Général figurent aussi ceux qui concourent à l'amélioration de l'accès aux stations de sports d'hiver. Outre la sécurité des usagers, il s'agit évidemment d'encourager cette activité saisonnière importante pour l'économie locale.

D'importants travaux d'aménagement ont ainsi été réalisés sur les routes départementales des Pyrénées commingeoises.

■ en direction de **Superbagnères**: de nombreuses opérations ont été conduites sur la RD 125 (sortie de Luchon) et sur la RD 46 (lieu-dit Bagnartigues), itinéraire d'accès à cette station depuis Luchon. La réfection de murs de soutènement, la réalisation de bordures et de caniveaux, le remplacement de glissières de sécurité, les dégagements de visibilité vont concourir à une amélioration de la sécurité sur ce parcours.

■ en direction de **Peyragudes**: commencés en 2008, les travaux permettant une meilleure canalisation des eaux de pluie et de ruissellement se sont poursuivis sur la route conduisant du col de Peyragudes jusqu'à l'intersection des Agudes. A noter, parmi les travaux les plus récents, la réfection de la couche de roulement sur la RD 618 sur la commune de Garin.

■ en direction du **Mourtis**: l'environnement très escarpé des routes d'accès à la station a conduit les services du Conseil Général à mettre en place des filets de protection sur les talus rocheux de la RD 85, côté Aspet. En 2008, la couche de roulement a été refaite sur la RD 44, au niveau du col de Menté, en direction d'Aspet. La pose de caniveaux et de bordures, les travaux de purge des talus réalisés cette année encore sur la RD 44, du Mourtis en direction de Saint-Béat, devraient contribuer à une gestion plus performante du réseau pluvial.

■ en direction de **Bourg d'Oueil** : la petite station n'a pas été oubliée. En 2008, un élargissement de la chaussée a été réalisé sur la RD 51, sur une section située entre Bourg d'Oueil et Cirès, ainsi que sur une autre section située dans la commune de Benque.

Renseignements: le secteur routier départemental de Luchon se tient à la disposition des usagers pour toute information concernant la voirie départementale dans ce secteur. Tél. 05 61 94 54 60

LE SKI : une activité importante pour l'économie locale.

VIABILITÉ HIVERNALE DES ROUTES: LE CONSEIL GÉNÉRAL SE MOBILISE

En période hivernale, le Conseil Général prévoit, anticipe et traite les conséquences du verglas et de la neige sur les 6 700 kilomètres du réseau départemental, dont 1300 kilomètres en zone de montagne.

Mobilisables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, week-ends et jours fériés, des moyens importants sont mis en place. Ils s'appuient sur 63 circuits d'intervention déterminés, 50 camions de déneigement et de salage, 13 engins spécifiques et 146 agents. 800 à 1000 patrouilles sont organisées pour surveiller le réseau et intervenir au bon moment.

Sur les 500 interventions réalisées l'hiver dernier, 270 ont concerné le déneigement (dont 95 % en zone de montagne), et 230 interventions ont consisté à lutter contre le verglas localisé. Ainsi, selon la rigueur de l'hiver, la consommation de sel varie entre 500 et 2000 tonnes!

Le coût de la viabilité hivernale des routes départementales est, en année moyenne, de 1,5 million d'euros.

Infos-routes hiver : 05 61 95 47 01

LES AUTRES PRINCIPAUX CHANTIERS ROUTIERS

Le Conseil Général poursuit des chantiers routiers importants dans tout le département:

■ **la desserte du Cancéropôle:** la RD 120, à la sortie sud de Toulouse, est en cours de transformation. Ce nouvel axe à deux fois deux voies, long de 2,6 kilomètres et bordé de pistes cyclables, de chemins piétonniers et de voies de bus en site propre, va desservir une zone d'activité de 180 hectares vouée notamment à la recherche et aux soins contre le cancer. Le Conseil Général consacre 12 millions d'euros à ces travaux.

■ **accès à l'échangeur de Montgiscard :** cette nouvelle liaison desservira les futures zones économiques de ce secteur et permettra d'accéder plus facilement à l'A 61. Le Conseil Général prend à sa charge la liaison entre la RD 813 et la RD 16, dont il finance la réalisation à hauteur de 14 millions d'euros.

■ **la déviation de Fontenilles:** la nouvelle RD 37, qui contournera la commune et soulagera ses habitants de nombreuses nuisances, reliera Saint-Lys à Léguevin et sera directement connectée à l'axe Toulouse-Auch. Ouverte au milieu de l'année prochaine, elle accueillera 11000 véhicules par jour. Elle représente, pour le Conseil Général, un investissement de 8 millions d'euros.

Des cellules et des hommes

L'entreprise Novaleads a été accueillie à sa création par Théogone, la pépinière d'entreprises du Conseil Général installée à Ramonville-Saint-Agne. Les tests cellulaires qu'elle a mis au point permettent d'éviter les recherches sur les animaux.

S'il n'y avait pas eu Théogone, nous aurions eu du mal à nous en sortir », reconnaît Christophe Furger. Le directeur des affaires scientifiques de la société Novaleads ne vante pas sans raison le site du Conseil Général : il peut simplement mesurer le chemin parcouru. En 2000, il retrouve Toulouse après avoir mené en Australie des recherches en cancérologie. Avec Jean-François Tocanne, chercheur au CNRS, ils décident de conjuguer leurs compétences et de lancer leur propre société, puis sont rejoints par Sylvain Derick.

L'activité de Novaleads consiste à faire « parler » les cellules humaines, une technique alternative aux tests sur les animaux. En effet, ceux-ci sont difficiles à mettre en œuvre et l'on sait qu'ils suscitent des polémiques. Les deux chercheurs-entrepreneurs développent un premier produit, baptisé *Cyme*, destiné à l'industrie pharmaceutique. Grâce à un procédé qui rend les cellules fluorescentes, *Cyme* permet de savoir si une molécule testée est, oui ou non, un futur médicament. Un premier contrat a été passé avec les laboratoires Servier. Il y a quelques semaines, le numéro un français, Sanofi, a été séduit à son tour.

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE obligerait à sacrifier 50 millions d'animaux...

50 millions d'animaux épargnés

Parallèlement à ces succès, la famille Novaleads a continué de s'agrandir. *Fluodap*, le deuxième produit, sert à évaluer la toxicité des substances. Un procédé qui intéresse en premier lieu toute la filière agro-alimentaire. *Fluodap* permet, par exemple, de savoir de façon plus fiable qu'avec des tests sur des animaux si des coquillages ou crustacés sont impropres à la consommation. *Fluodap* peut s'appliquer également à l'industrie chimique. Pour la nouvelle réglementation européenne Reach, qui va obliger à tester 100000 substances chimiques, il faudrait sacrifier 50 millions d'animaux... : Novaleads prospecte donc activement de nouveaux marchés prometteurs. Cela suppose des démarches commerciales, un savoir-faire que ne possédaient pas les fondateurs de Novaleads à leurs débuts. «En 2000, Théogone était le seul centre d'innovation qui correspondait à nos besoins, explique Christophe Furger. Non seulement nous y avons établi notre siège social, mais nous avons bénéficié de précieux conseils, notamment pour notre business-plan et pour la mise en relation avec les industries ». Aujourd'hui, après ces premiers pas réussis, Novaleads a quitté la pépinière réservée aux entreprises naissantes pour le centre bio-informatique, basé lui aussi à Ramonville. ■

UNE MISSION À BORD DE LA BOUDEUSE

Novaleads va rejoindre en février prochain à la mission «Terre-Océan», dans le cadre du Grenelle de la Mer. La Boudeuse, le trois-mâts de Patrice Franceschi, a récemment appareillé pour une exploration scientifique de deux ans entre l'Amérique du Sud et le Pacifique. A son bord, Christophe Furger recherchera et identifiera les toxines présentes dans les planctons qui s'accumulent dans les coquillages. Ces travaux sont très importants pour la subsistance des populations des zones concernées.

L'université verte...

L'Ecole nationale de formation agronomique (ENFA), unique en France, est implantée à Auzeville-Tolosane. Le Conseil Général la soutient dans sa démarche d'innovation et de développement.

L'agriculture de demain se sème et se cultive ici, non pas dans des champs, mais sur un campus de 14 hectares situé au sud-est de Toulouse, en bordure du canal du Midi. Depuis sa création en 1963, l'Ecole nationale de formation agronomique (établissement public d'enseignement supérieur) s'est vue confier par le ministère de l'Agriculture une mission particulière: il lui revient d'assurer la formation initiale et continue des enseignants des 200 établissements d'enseignement technique agricole répartis à travers tout le territoire français.

Une synergie entre recherche et formation

Chaque année, 180 professeurs stagiaires sont admis sur concours à Bac + 3 (prochainement à Bac + 5). Ils reçoivent une formation par alternance, généraliste, technologique ou professionnelle. Ils côtoient 800 à un millier d'enseignants qui, eux, viennent parfaire des compétences ou en acquérir de nouvelles. Comme le souligne Cécile Gardiés, directrice adjointe de l'ENFA, «la formation de tous ces enseignants requiert un niveau d'excellence qui est un objectif permanent de notre établissement».

Pour y parvenir, les formateurs s'adossent à la recherche. L'école abrite trois pôles de recherche pour combiner les compétences en sciences humaines et sociales (dont les sciences de l'éducation) et en agrobiosciences. Certaines recherches sont développées dans des unités mixtes mises en place avec les universités du Mirail ou Paul-Sabatier. L'école fait partie du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, le PRES Université de Toulouse.

En partenariat avec les universités et grandes écoles toulousaines, l'ENFA propose 11 formations, 6 licences et 5 masters, auxquels s'ajoutent des doctorants. Au total, plus de 200 étudiants viennent se former et acquérir un diplôme, notamment sur l'ingénierie de l'agroéquipement, sur l'amélioration génétique des plantes ou encore sur la sécurité des aliments.

Dans le même temps, l'ENFA conduit des projets à l'international. Travaillant en réseau avec plusieurs pays, l'école peut apporter à ceux-ci de l'aide pour développer leurs propres formations ou, au contraire, bénéficier de leur expérience.

Un catalogue disponible sur Internet

Pour assurer toutes ces missions, l'ENFA avait besoin de moderniser et d'agrandir son pôle de ressources multimédia. Ce chantier important, terminé il y a quelques mois, a été mené avec l'aide du Conseil Général qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage et qui l'a subventionné à hauteur de 229 000 euros (aux côtés de la Région et de l'Etat). Depuis la dernière rentrée, des locaux abritent sur 1500 mètres carrés le service audiovisuel de

production et d'enseignement et le centre de documentation et d'information; la salle de lecture, agrandie, accueille ainsi des visiteurs plus nombreux et offre davantage de points de consultation informatique et de visionnage. Le fonds documentaire, qui compte 35 000 ouvrages, peut continuer à s'enrichir grâce à l'espace dont il jouit désormais.

Le catalogue reste également accessible sur Internet. « C'est très important, explique Véronique Bonne, directrice par intérim de l'école, car nous avons des documents qui peuvent intéresser une petite section d'un lycée agricole à l'autre bout de la France et que celui-ci ne pourrait pas se procurer autrement. Cela permettra également d'accompagner la formation à distance».

L'agriculture de demain peut désormais essaimer depuis les bords du canal du Midi. ■

25 MILLIONS POUR L'UNIVERSITÉ

C'est le Conseil Général qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'important chantier d'extension de l'ENSEEIHT à Toulouse. Il le finance à hauteur de 8,3 millions d'euros. Cette opération s'intègre dans le plan Université 3000, auquel le Conseil Général participe par une subvention globale de 25 millions d'euros. Bien que la loi ne l'y oblige pas (ce domaine relève de la compétence de l'Etat), il poursuit ainsi sa forte participation à la remise à niveau de l'Université en Haute-Garonne.

Après le festival, l'effet jazz...

Jazz sur son 31, qui vient de remporter un vif succès, entraîne dans son sillage de nombreuses manifestations destinées à sensibiliser le public à la culture musicale. Et le Conseil Général s'adresse notamment aux jeunes.

La vingt-troisième édition de Jazz sur son 31 a tenu ses promesses. Elle voulait être «**le plus grand club de jazz du monde** » et elle y a réussi. D'abord par le nombre de concerts proposés, 70, donnés par de très grands musiciens dont Sonny Rollins lui-même! Ensuite, par la diversité du public. Des spectacles ont en effet été organisés dans toute la Haute-Garonne, 17 villes hors Toulouse ayant ouvert leurs scènes en grand. Enfin, le nombre de spectateurs qui ont participé à cette véritable fête a atteint un nouveau record : ils ont été prés de 23000 !

C'est dire que la programmation a su séduire le plus grand nombre. Mis en appétit et formé par des années de festival, le public apprécie la diversité des genres et les découvertes qui lui sont proposées. Et il plébiscite, à l'évidence, les concerts gratuits ou à coût très bas (5 euros).

Mais la plus belle réussite de Jazz sur son 31 est d'avoir suscité dans tout le département, année après année, un véritable engouement pour la culture musicale sous toutes ses formes. Le festival a en effet entraîné la création de multiples opérations, destinées notamment au jeune public.

L'enfance du jazz

Organisée en partenariat avec l'Inspection académique de la Haute-Garonne, cette manifestation se déroule pendant le festival et s'inscrit dans le cadre d'un projet réunissant des classes de collèges et des classes d'écoles élémentaires d'établissements situés dans différents quartiers de Toulouse, Bagatelle, La Faourette, Le Mirail, La Reynerie, Empalot et Toulouse nord.

Destinée à faire découvrir l'histoire du jazz au jeune public, elle s'est appuyée cette année sur deux chansons du répertoire de Claude Nougaro : *Sa Majesté le jazz* et *Bidonville*. Les musiciens ont entraîné les élèves dans l'univers musical de l'artiste toulousain à travers plusieurs styles liés au jazz : slam, musique brésilienne, etc. 1 100 jeunes appartenant à 61 classes ont beaucoup apprécié!

La Tournée jeune public

Toujours dans le cadre de Jazz sur son 31, la Tournée jeune public a circulé pendant le festival sur les routes du département en emportant dans ses bagages un spectacle original. Comme chaque année, il s'agissait à la fois de promouvoir la création musicale en direction des enfants et de favoriser le développement culturel en milieu rural (en partenariat avec la fédération départementale des foyers ruraux).

Et c'est l'année Nougaro (l'artiste toulousain aurait eu 80 ans en 2009) qui a fourni la matière de cette tournée désormais traditionnelle. En soutenant la création de *Nougaro façon*

SONNY ROLLINS (ci-contre) et de très nombreux artistes en concert dans tout le département.

DE LA MUSIQUE AVANT TOUTE CHOSE...

Le brevet musical a été remis dernièrement aux lauréats, pour la 21e année consécutive, dans les locaux du Département. Sur 615 candidats appartenant à 48 écoles de musique de Haute-Garonne, plus d'un sur deux a été récompensé: toutes disciplines et tous niveaux confondus (1er et 2e cycles de formation), 227 certificats de formation musicale ou de pratique instrumentale et 86 brevets musicaux ont été décernés cette année. Par la même occasion, le prix du concours de groupes amateurs «Music envie» a été remis au groupe Allegreto de Tournefeuille.
Cette formation étonnante est composée de neuf frères et sœurs âgés de 10 à 25 ans.

trombone, le Conseil Général a ainsi cheminé de ville en ville pour rendre hommage au chanteur en proposant aux écoles et aux collèges un concert éducatif accompagné, le matin, d'un atelier de découverte de l'instrument.
Les cinq musiciens de *Nougaro façon trombone* ont fait revivre l'œuvre du poète jazzman, sans paroles mais avec un instrument proche du timbre de la voix humaine. Une façon très vivante de retourner à la source de l'inspiration de celui qui a fait swinguer avec génie la langue française sur des thèmes de jazz.
Cette tournée, qui a concerné dix communes du département, a réuni 1200 spectateurs.

Danse à l'école et au collège

Poursuivie depuis plusieurs années, cette initiative originale du Conseil Général vise à développer la sensibilité artistique des élèves par la pratique de la danse et de la composition chorégraphique.
La mise en réseau des enseignants, artistes et acteurs culturels, dans le domaine de la danse en milieu scolaire, la formation, la mise à disposition de valises pédagogiques, l'accès aux spectacles chorégraphiques, les rencontres départementales scolaires et les ateliers pratiques, bénéficient à des jeunes Haut-Garonnais de plus en plus nombreux : 90 classes, dont 12 classes de collèges (soit près de 2 200 élèves) participent à cette opération, à laquelle sont associés plus de 30 artistes et compagnies chorégraphiques. 25 spectacles, gratuits ou à tarif préférentiel, sont proposés.
Les prochains ateliers-spectacles auront lieu le 12 janvier au collège Louisa-Paulin de Muret et à l'école Jean-Dargassies d'Eaunes, et le 5 mars au collège Jacques-Prévert de Saint-Orens et à l'école Marcel-Pagnol d'Escalquens. ■

en bref

Un nouveau syndicat pour l'eau

L'eau va devenir une ressource plus rare et, inévitablement, elle coûtera plus cher à l'usager et au contribuable. Il est donc plus que jamais indispensable de la protéger et de la gérer de manière efficace. C'est pourquoi le Conseil Général a lancé la création d'un syndicat mixte qui aura pour objectif d'anticiper au mieux et rapidement les prochains changements dans ce secteur particulier. Ce nouveau syndicat permettra aux collectivités de Haute-Garonne de renforcer leur solidarité en mutualisant encore mieux qu'aujourd'hui les moyens et les compétences. Il mettra à la disposition des élus locaux des outils performants pour les accompagner dans les décisions qu'ils auront à prendre. A terme, il devrait réunir 212 collectivités représentant 320 communes et 400 000 habitants.

Une belle saison touristique

La saison touristique estivale en Haute-Garonne présente de nombreux points très positifs. Le château de Laréole notamment, dont la notoriété grandit d'année en année, a connu une augmentation de sa fréquentation de plus de 18 %. Près de 16 000 personnes ont visité ce magnifique ensemble patrimonial géré et entretenu par le Conseil Général.

A Saint-Bertrand-de-Comminges, les Olivétains ont accueilli près de 18 000 visiteurs en juillet et août. Ce site prestigieux fait par ailleurs l'objet d'un contrat de valorisation soutenu financièrement par le Conseil Général dans le cadre d'une démarche initiée par la région Midi-Pyrénées.

Hommage à Jean-Paul Séguéla

Le 16 septembre dernier était annoncée la mort, à l'âge de 71 ans, de Jean-Paul Séguéla. Professeur de parasitologie, ancien président et doyen de la faculté de médecine, il avait exercé plusieurs mandats électifs, d'abord en tant que maire de Bessières pendant 24 ans, de 1977 à 2001; puis au sein de l'assemblée départementale en qualité de conseiller général du canton de Montastruc-la-Conseillère, de 1979 à 1998. Il siégeait alors plus particulièrement au sein de la 2e commission. Il fut également député de la 2e circonscription de Haute-Garonne de 1986 à 1988.

1939-1940, la Haute-Garonne dans la tourmente

L'exposition actuellement proposée par le Musée de la résistance et de la déportation est une rétrospective des événements marquants des années 1939 et 1940. Intitulée Chroniques d'une Haute-Garonne dans la tourmente (janvier 1939-juin 1940) - « Tout va très bien Madame La Marquise ! Tout va très bien... », elle fait revivre cette période marquée par la montée des dangers internationaux et le recul des démocraties. A travers de très nombreux documents et objets issus des collections du musée, l'exposition insiste tour à tour sur l'arrivée des réfugiés républicains espagnols en Haute-Garonne, le 150e anniversaire de la Révolution Française, le pacte germano-soviétique, l'entrée en guerre dans notre département et la défaite de la France avec sa déferlante de réfugiés dans le sud.

Musée départemental de la résistance et de la déportation, 52 allée des Demoiselles, Toulouse

Conservatoire : des aides pour les familles

Depuis 1993, le Conseil Général prend financièrement à sa charge l'intégralité des augmentations des tarifs d'inscription au Conservatoire à rayonnement régional (ex-conservatoire national de région) votées par la ville de Toulouse. Grâce à cette participation, la part des droits de scolarité restant à la charge des familles n'a pas varié depuis cette date. Ce principe a été reconduit pour l'année scolaire en cours. Selon le quotient familial, le Conseil Général est ainsi amené à verser à la ville de Toulouse une contribution de 90 à 182 euros par élève (soit une somme totale d'environ 130 000 euros).

Elles le disent avec des fleurs...

Le concours des Villes et Villages fleuris remporte un vif succès en Haute-Garonne. Cette année, 106 communes se sont inscrites, dont 10 pour la première fois. 8 communes ont été labellisées (Colomiers, Luchon, Tournefeuille, Blagnac, Carbonne, Saint-Gaudens, Cazères et Génos), 26 communes primées, 9 communes ont obtenu le prix de la première participation, 3 le prix jardiniers ; 216 particuliers ont également participé à cette très pacifique compétition.

Euro de Foot 2016 : le Conseil Général avec Toulouse !

Le Stadium de Toulouse fait partie des 12 sites de l'Hexagone qui viennent d'être retenus par la Fédération Française de Football, dans son dossier de candidature à l'Euro 2016. C'est une première excellente nouvelle qui témoigne de la qualité et du sérieux du dossier toulousain, préparé conjointement par la Mairie et les instances dirigeantes du TFC

Mais rien n'est encore tout à fait gagné, car seules 9 villes accueilleront réellement les matches de la compétition. Il y a là pour Toulouse, le Département et le Conseil Régional une belle opportunité à ne pas rater! Le Conseil Général, comme il l'a démontré par le passé pour la mise aux normes Coupe du Monde 1998 du Stadium et après les dégâts d'AZF, sera entièrement mobilisé pour placer la candidature de Toulouse en position de force.

Equipements et récompenses pour les jeunes champions

Le Conseil Général a attribué dernièrement des équipements, pour un montant de 500 0000 euros, à 357 clubs regroupant plus de 28000 licenciés âgés de moins de 16 ans. Il a également remis leurs récompenses aux sections sportives finalistes des championnats de France UNSS 2009. 31 équipes avaient été qualifiées pour les phases finales. Elles ont obtenu trois médailles de bronze en VTT filles, gym acrobatique, relais 4 fois 60 mètres (collèges Stella-Blandy de Montesquieu-Volvestre, Saint -Joseph de Toulouse et Georges-Brassens de Montastruc-la-Conseillère) et cinq titres de champion de France en aérobic, aérobic excellence, athlétisme indoor vitesse, tennis de table et base-ball (collèges Romain-Rolland de Saint-Jean, Albert-Camus de Villemur-sur-Tarn, Ozenne-Parc Saint-Agne à Toulouse et Ramonville, Joseph-Rey de Cadours).

Régis Debray et la fraternité

Le Conseil Général a invité dernièrement Régis Debray à prononcer une conférence sur le thème «La fraternité, pour quoi faire? ». Ecrivain et philosophe, celui-ci vient de publier un ouvrage consacré à cette question plus actuelle que jamais.

Le souvenir des anciens combattants

Pierre Izard a récemment posé la première pierre d'un mémorial en souvenir des militaires haut-garonnais morts en Afrique du Nord. Edifié dans le parc Félix-Lavit, sur les hauteurs de Jolimont à Toulouse, ce monument répond aux attentes des anciens combattants souhaitant honorer la mémoire des 200 soldats du département tombés lors des combats en Algérie, Maroc et Tunisie. Le Conseil Général participe à son financement au côté de la ville de Toulouse.

Bibliothécaires : des formations adaptées

Des moyens importants ont été mis en œuvre par le Conseil Général pour faciliter et promouvoir la formation du personnel travaillant dans les bibliothèques. Grâce à la collaboration de la Médiathèque départementale et du centre de formation de l'association des bibliothécaires de France, des formations de 200 heures sont complétées par un stage de 5 jours suivi d'un examen écrit et oral. Muni d'un diplôme reconnu sur le plan national, le personnel est ainsi formé pour répondre à l'attente d'un public qui vient de plus en plus nombreux dans les bibliothèques des communes du département. Pour la session 2008/2009, neuf lauréats de la Haute-Garonne se sont présentés et ont été reçus. Leurs diplômes leur ont été remis dernièrement au Conseil Général.

Toulouse : inauguration de l'ITAV

L'ITAV, qui vient d'être inauguré sur le Cancéropôle, est un véritable centre de recherche interdisciplinaire autour de la biologie, de la bioinformatique et des nanobiotechnologies. Baptisé Centre Pierre-Potier, il est entièrement dédié aux sciences du vivant. En mettant à sa disposition le Centre bioinformatique de Théogone, le Conseil Général manifeste son intérêt pour l'interdisciplinarité. Il confirme ainsi son engagement sur le Cancéropôle, illustré par la desserte routière à l'aménagement de laquelle il consacre 14 millions d'euros.

Groupe d'action départementale et rassemblement républicain pour le département

Notre groupe regrette l'attitude du groupe majoritaire socialiste lors de notre dernière session, faite de critiques systématiques à l'encontre du Président de la République, du Gouvernement et des lois votées par les élus de la Nation.
En démocratie, nous devons accepter les lois votées par le parlement et les décisions prises par les instances légitimement et démocratiquement élues.
En démocratie, nous ne devons pas avoir un double langage :
- en critiquant aujourd'hui les conséquences des décisions prises hier au niveau européen par les gouvernements socialistes.
- en votant une loi à Paris et en la dénonçant localement, comme cela a été le cas avec la loi de financement des écoles privées (loi CARLE), votée par les sénateurs socialistes à Paris et critiquée par les mêmes au Conseil Général.
Les élus du GAD-RRD expriment leur désapprobation de voir l'assemblée départementale de plus en plus sollicitée par les élus du groupe socialiste sur des questions ne relevant ni de la compétence du Conseil Général, ni des attributions des conseillers généraux.
En cette période de réforme des collectivités territoriales, par cette attitude, les élus de la majorité départementale ajoutent à la confusion sur le rôle du Conseil Général et se font les fossoyeurs de notre institution.

André DUCAP,
conseiller général du canton de Toulouse 2
Jean-Marc DUMOULIN,
conseiller général de Villemur-sur-Tarn
contact : 06 04 02 41 37
Jean LARRIEU,
conseiller général du canton de L'Isle-en-Dodon
contact : mairie de Montbernard, 05 61 88 66 60

Contact GAD-RRD : 05 34 33 33 88
Gad.cg31@yahoo.fr
Conseil Général, 1 Boulevard de La Marquette,
31090 Toulouse cedex 09

Groupe radical, démocrate, social et européen

Le projet de réforme de la taxe professionnelle actuellement en discussion au Parlement n'augure rien de bon pour l'avenir de nos collectivités territoriales ...
Rappelons tout d'abord que, depuis une vingtaine d'années, les réformes successives de la taxe professionnelle avaient permis de l'abaisser de façon importante, réduisant ainsi presque à néant les critiques des chefs d'entreprise à l'encontre de son montant.
Par ailleurs, cette taxe, bien qu'imparfaite, avait le mérite de contribuer significativement à l'autonomie des collectivités territoriales : en 2008, elle représentait en effet presque la moitié (43,9%) du produit des quatre taxes locales. Sa suppression renforcera la dépendance financière des collectivités à l'égard de l'Etat central, ce qui est contraire à l'esprit de la décentralisation – et coupera le lien entre entreprises et collectivités territoriales, auquel ces dernières sont pourtant très attachées !
Enfin, comment ne pas avoir l'impression qu'en réformant la fiscalité locale avant l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales, on se précipite ? Il aurait été bien plus logique de mener d'abord à bien la réforme institutionnelle !
Vous comprenez dès lors notre inquiétude ...

Patrick DOUCÈDE,
conseiller général du canton de Montréjeau
Jean-Pierre PLANCADE,
conseiller général de Toulouse,
sénateur de la Haute-Garonne

Groupe Union pour la Haute-Garonne

La réforme territoriale est irrémédiablement engagée sur des thèmes qui trouvent un écho chez nos citoyens : les dépenses de fonctionnement de certaines collectivités, le nombre de personnels, la confusion des compétences, le trop grand nombre d'élus.
Certes, une évolution est indispensable, mais pas au point d'attenter à la souveraineté des départements et des communes en supprimant notamment leur autonomie financière.
L'arrivée des conseillers territoriaux marquera-t-elle la fin, à moyen terme, des départements ?
La Haute-Garonne sera en tous cas la plus durement « touchée » par la création de la métropole toulousaine, qui sera dotée pour son territoire des compétences et des ressources jusqu'alors départementales.
Le Conseil Général ne pourra plus apporter aux communes les moyens financiers dont il disposait et alléger ainsi la fiscalité des citoyens.
La Révolution avait créé le Département, territoire pertinent de notre République décentralisée, nous devons tout tenter pour le défendre et le sauver.

Claude ROUDIÈRE, conseiller général de Verfeil
Francis COSTES, conseiller général de Revel

vivre la culture occitane !

Le 26 octobre à l'Ostal d'Occitània, Pierre Izard, s'adressant aux responsables de la convergéncia occitana et aux représentants associatifs du département, a témoigné du profond attachement du Conseil Général à la culture occitane.

Dès le mois de juin de l'année 2000, le Conseil Général s'était engagé à participer aux études et au financement d'une Maison de l'Occitanie à Toulouse. Il vote dès 2002 une subvention de 1 980 000 euros pour aider la ville de Toulouse à réaliser cette infrastructure.

L'objectif de l'assemblée départementale était clair : réunir dans un lieu unique et mis à leur disposition à titre entièrement gracieux, les associations très nombreuses et tous les acteurs du monde occitan ; les réunir dans une structure qui préserve leur liberté, leur identité et leur singularité.

La Maison de l'Occitanie représente pour le Conseil Général bien plus qu'un aboutissement. La rencontre du 26 octobre témoigne de l'attachement de l'assemblée départementale au rayonnement de la culture occitane.

Pour le Conseil Général, l'Ostal d'Occitània ne répond pas seulement aux besoins très légitimes des associations locales.

Ce lieu ouvert permet aussi de donner un nouvel élan à la diffusion de la culture occitane. Une culture et une langue riches qui chantent la noblesse du cœur et de l'esprit, exalte la convivialité, l'art de vivre ensemble, dans la tolérance et le respect de toutes les différences et de la diversité qui est au cœur même de notre culture.

Un soutien constant

Depuis de très nombreuses années, le Conseil Général apporte son soutien à tous ceux qui veulent préserver et qui font vivre ce patrimoine précieux, à partir des relations très étroites et très suivies que les uns et les autres ont su nouer et entretenir en faveur de toutes les formes d'expression des valeurs occitanes.

Le Conseil Général aide au fonctionnement et à l'animation de l'Ostal. Guy David, chargé de mission, est le lien entre le Conseil Général et les associations.

La Médiathèque départementale diffuse un très grand choix d'ouvrages en occitan en Haute-Garonne par le biais des bibliobus.

Elle a réalisé et gère l'exposition « Les Contes Occitans d'André Lagarde », qui est à la disposition des mairies, bibliothèques, associations...

Une culture bien vivante

Le 24 octobre à Carcassonne plus de 20 000 personnes ont manifesté en faveur de la langue occitane.

Par ailleurs, fin octobre, s'est terminé avec succès le 10 festival d'Occitània, organisé par l'Institut d'Etudes Occitanes de la Haute-Garonne dans une vingtaine de localités du département. ■

Guy DAVID

UNE EXPOSITION PERMANENTE

Le Conseil Général a mis définitivement à la disposition de l'Ostal l'exposition « Occitania mon pais per deman », qui est placée dans le hall d'entrée (notre photo ci-dessus). Cette œuvre avait été commandée à l'Institut d'Etudes Occitanes du Tarn. Elle a été réalisée par le peintre Michel Battle en 1998.

Les numéros utiles du département

Social

Direction de l'insertion

boulevard de la Marquette,
1090 Toulouse Cedex 9
05 34 33 42 31

Muret
4, avenue Jacques-Douzans,
1600 Muret **05 62 11 62 40**

Saint-Gaudens
, avenue du Maréchal-Foch,
1800 Saint-Gaudens **05 62 00 98 10**

Clubs de prévention spécialisée

ASE des quartiers Nord (Izards)
3, bd Silvio-Trentin, 31200
Toulouse **05 62 72 39 30**
Fax : 05 62 72 39 39

Prévention spécialisée
Bagatelle
47, bd Henri-Desbals, 31100
Toulouse **05 61 40 32 31**
Fax : 05 62 14 16 64

ASE de Toulouse Sud-Est
(Rangueil)
84, av. de Rangueil,
31400 Toulouse **05 62 26 61 19**
Fax : 05 61 32 93 02

ASE Daste Empalot
83, rue du Férétra, 31400 Toulouse
05 34 31 87 10
Fax : 05 34 31 87 11

Association socio-éducative
Toulouse Est
3, impasse Calvinet, 31500
Toulouse **05 61 58 02 52**
Fax : 05 61 58 03 37

Association columérine
socio-éducative
19, allée du Val d'Aran, BP 42,
31771 Colomiers **05 61 78 40 74**
Fax : 05 61 78 90 70

ASE du Mirail
5, rue Éric-Satie, 31100 Toulouse
05 62 14 02 78
Fax : 05 62 87 86 41

ASE du Comminges
37, bd Bepmale, 31800
St-Gaudens **05 61 95 10 66**
Fax : 05 61 89 66 68

Circuits jeunes
6, rue du Roussillon, 31100
Toulouse **05 61 40 63 60**
Fax : 05 61 76 11 62

Planning familial

Centre Départemental de
Planification d'Éducation Familiale
3, rue du Pont-Vieux,
31300 Toulouse

Protection maternelle et infantile (pmi)

Vous pouvez contacter soit la circonscription de votre domicile soit le 1, boulevard de la Marquette,31090 Toulouse Cedex 9
05 34 33 42 26

Enfants maltraités

Pour tout le département
Numéro vert gratuit 0 800 31 08 08
Numéro vert national 119

Personnes âgées

Accueil familial des personnes âgées **05 34 33 39 57**

Téléassistance **05 34 33 32 04**

Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées 68-70 boulevard Pierre-Sémard, 31000 Toulouse **05 34 25 56 70**

Personnes handicapées

MDPH **0800 31 01 31**

Santé

Drogues Info Service **0800 23 13 13**

Écoute Cannabis **0811 91 20 20**

Écoute Alcool **0811 91 30 30**

Centre départemental de prévention de la tuberculose et des maladies respiratoires (consultation, dépistage de la tuberculose et des maladies respiratoires...) Hôpital J. Ducuing, 15 rue de Varsovie, 31300 Toulouse **05 61 77 34 69**

Centre antipoison de Toulouse
Centre de toxicovigilance du Sud-Ouest **05 61 77 74 47** (24h/24)

CDMST
Centre départemental des maladies sexuellement transmissibles
05 61 77 78 59 - 05 61 77 80 38

CDAG de Saint-Gaudens
05 62 00 44 50

Aide au sevrage tabagique, hôpital Larrey **05 67 77 17 43**

Centre hospitalier de Saint-Gaudens **05 62 00 40 00**

Centre départemental de prévention de l'alcoolisme
05 61 77 25 97

Hôpital de Muret
05 61 51 92 00

Info sectes Midi-Pyrénées

Centre contre les manipulations mentales. Centre Roger-Ikor
7, rue de Turin, 31000 Toulouse
05 61 61 02 97

RSA

N°Vert 0 800 743 131

ADFI

Association pour la défense des familles et de l'individu
Aide aux victimes de phénomènes sectaires **05 34 41 44 95**

Logement

Office départemental HLM
75 rue Saint-Jean
31130 Balma **05 62 73 56 00**

SA HLM des Chalets
05 62 13 25 25

DPVJH du CG31
05 34 33 42 96

culture loisirs

Archives départementales

11 et 14, boulevard Griffoul-Dorval,
31400 Toulouse **05 34 31 19 70**
Fax : 05 34 31 19 71

Comité départemental du tourisme

Loisirs-Accueil, 14, rue Bayard,
31000 Toulouse, **05 61 99 44 00**

Maisons de la Haute-Garonne

A 61 - Aire de Port-Lauragais
31290 Avignonet-Lauragais,
05 61 81 69 46

A 64 – Aire du Comminges,
31210 Clarac **05 62 00 88 11**

Château de Laréole,
31430 Laréole
Point info du CDT **05 61 06 33 58**

Les Olivétains

Parvis de la Cathédrale,
31410 Saint-Bertrand-de-Comminges
05 61 95 44 44

Musée départemental de la Résistance et de la Déportation

52, allées des Demoiselles,
31400 Toulouse **05 61 14 80 40**

Médiathèque départementale

1, allée Antonio-Machado,
31100 Toulouse **05 61 43 62 60**

Fédération départementale des MJC

153, chemin de la Salade-Ponsan,
31400 Toulouse
05 62 26 40 33
Fax : 05 61 32 98 02

Fédération départementale des foyers ruraux

17 allée Pré Tolosan,
31320 Auzeville-Tolosane

Association départementale pour le développement des arts

Pour tout savoir sur les stages de danse et de musique organisés dans le département.
ADDA - 7, rue Jules-Chalande,
31000 Toulouse **05 34 45 58 30**

divers

CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
1, rue Matabiau, 31000 Toulouse
05 62 73 73 62

Service départemental d'incendie et de secours

43, chemin de l'Armurier, BP 123,
31772 Colomiers Cedex
05 61 06 37 00

Laboratoire départemental de l'eau

76, chemin Boudou, 31140
Launaguet **05 62 79 94 40**

Laboratoire vétérinaire départemental

76, chemin Boudou, BP 87,
31140 Launaguet **05 62 79 94 20**

Gare routière de voyageurs

68, boulevard Pierre-Semard,
31000 Toulouse **05 61 61 67 67**

Centre d'information et d'orientation Haute-Garonne

Toulouse nord
63 bis avenue Saint-Exupéry,
31400 Toulouse **05 34 41 34 81**
Fax : 05 34 41 34 82

Toulouse centre
Bd Armand-Duportal, 31000
Toulouse **05 61 21 38 26**
Fax : 05 61 12 01 14

Toulouse Mirail
58, allées de Bellefontaine,
31100 Toulouse **05 61 19 27 40**
Fax : 05 61 19 27 41

Toulouse Rangueil
5, avenue des Écoles Jules-Julien,
31400 Toulouse **05 61 14 88 28**
Fax : 05 61 14 88 29

Muret
17, rue du Maréchal-Lyautey,
BP 49, 31602 Muret Cedex
05 61 51 29 67
Fax : 05 61 51 20 38

Saint-Gaudens
4, avenue du Maréchal-Foch,
31800 Saint-Gaudens
05 62 00 98 60

INFOS CHANTIERS | CARTE INTERACTIVE | ROUTES DÉPARTEMENTALES

AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL
des routes utiles

haute-garonne.fr

HAUTE GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL